



Bulletin Officiel

N°7341 Mardi 15 avril 2025

www.cmf.tn30^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALE ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR – AGE -	3
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE –UBCI – AGO -	4
BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA -AGO -	5
AMEN ALLIANCE SICAV– AGO -	6
AMEN PREMIERE SICAV – AGO -	7
AMEN TRESOR SICAV – AGO -	8
SICAV AMEN – AGO -	9

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO ET AGE

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES STAR – AGE -	10
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE –UBCI – AGO -	12

COMMUNIQUEES DE PRESSE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-	14
ARAB TUNISIAN BANK -ATB-	15

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

MAC FCP DYNAMIQUE	16
MAC HORIZON 2032 FCP	17
MAC HORIZON 2033 FCP	18
UBCI-FCP CEA	19

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	20
---------------------------------------	----

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 26/02/2025)

ANNEXE II

COMMUNIQUEES DE PRESSE

- DELICE HOLDING : APPEL À CANDIDATURE POUR DEUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA « DH »
- DELICE HOLDING : APPEL À CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA « DH »
- UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS -UNIMED : APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UNIMED AU TITRE DES EXERCICES 2025-2026-2027

ANNEXE III

INFORMATIONS POST AGO

- SOCIETE UIB ASSURANCES

ANNEXE IV

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2025-1 »

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- ENNAKL AUTOMOBILES
- MAC FCP DYNAMIQUE
- MAC HORIZON 2033 FCP
- FCPR INKADH
- FCPR RELANCE+
- FCPR TANMYA

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

- ENNAKL AUTOMOBILES

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENRALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
STAR**

**SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE
2060 LA GOULETTE**

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu **le mardi 22 avril 2025 à 10.30 Heures** au siège social de la société sis 09 rue de Palestine cite des affaires Kheireddine 2060 La Goulette, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Opération de split : réduction de la valeur nominale de **10DT à 5DT** ;
- 2- Augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves ;
- 3- Modification corrélative des statuts ;
- 4- Pouvoirs pour formalités.

Conformément à l'article 48 des statuts de la société, l'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces derniers aient été libérées des versements exigibles.

Les différents documents et rapports relatifs aux points inscrits à l'ordre de jour de l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au Division comptabilité au siège de société et ce dans les délais réglementaires.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **Mardi 29 avril 2025 à 9 heures** à l'hôtel « Radisson Blu », sis Avenue Mohamed V, à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2024.
2. Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et approbation des conventions et opérations réglementées régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que l'article 62 de la loi n°2016-48.
6. Affectation des résultats de l'Exercice 2024.
7. Distribution des dividendes au titre de l'exercice 2024.
8. Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs au titre de l'exercice 2024.
9. Renouvellement de mandats d'Administrateurs.
10. Nomination d'un Administrateur.
11. Pouvoirs pour formalités.

POUVOIR

Je/Nous soussigné(s),.....

propriétaire(s) de actions de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, donne(ons) par le présent pouvoir à :

M/Mme.....pour me(nous) représenter à ladite Assemblée convoquée pour le Mardi 29 Avril 2025 à 09 heures à l'hôtel «Radisson Blu» sis Anenue Mohamed V , à Tunis.

En conséquence, il pourra assister à la réunion de ladite Assemblée et à celles qui pourraient avoir lieu ultérieurement pour défaut de quorum, signer toutes feuilles de présence, prendre part à toutes délibérations, émettre tous avis et voter sur les questions portées à l'ordre du jour, et généralement faire le nécessaire.

Fait à, le.....

Mandant*

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Bon pour pouvoir »

___Signature légalisée pour les mandants personnes physiques

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-

Siège social : Avenue Mohamed V 1002 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 30 Avril 2025 à 9 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises– Rue du Lac Turkana – Berge du Lac, 1053 Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2024.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 et des opérations et conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.
5. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2024.
6. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités émanant du Conseil d'Administration.
7. Nomination d'un administrateur.
8. Renouvellement du mandat d'administrateurs.
9. Désignation des Commissaires aux comptes.
10. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
11. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
12. Pouvoirs à conférer pour accomplissement des formalités légales.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions libérées. Toutefois, plusieurs actionnaires peuvent se réunir pour atteindre le minimum susvisé et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN ALLIANCE SICAV

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Agrément du CMF n°40-2019 du 18 décembre 2019

Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN ALLIANCE SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 22 avril 2025 à 9H00, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
- 7/ Fixation des jetons de présence ;
- 8/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 9/ Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN PREMIERE SICAV
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
Agrément du Ministre des Finances du 24 avril 1993
Siège Social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN PREMIERE SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 22 avril 2025 à 10H00, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024,
- 7/ Fixation des jetons de présence ;
- 8/ Nomination et renouvellement de mandats des administrateurs.
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 10/ Pouvoirs en vue des formalités.

2025 – AS – 0312

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AMEN TRESOR SICAV
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°05-2005 du 16 février 2005
Siège Social : 150, Avenue de la Liberté- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de AMEN TRESOR SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 22 avril 2025 à 12H00, au siège d'AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024,
- 7/ Nomination et renouvellement de mandats des administrateurs ;
- 8/ Fixation des jetons de présence ;
- 9/ Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général;
- 10/ Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV AMEN

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE

Agrément du Ministre des Finances du 7 mars 1992

Siège Social : Avenue Mohamed V- Immeuble AMEN BANK- 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV AMEN invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le mardi 22 avril 2025 à 11H00**, au siège de AMEN INVEST sis à l'Immeuble AMEN BANK -Tour « C »- Avenue Mohamed V- 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;
- 2/ Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2024 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;
- 7/ Nomination et renouvellement de mandats des administrateurs ;
- 8/ Fixation des jetons de présence ;
- 9/Information des fonctions de Direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 10/Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

**SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES
ET DE REASSURANCES
STAR**

**SIEGE SOCIAL : 09 RUE DE PALESTINE CITE DES AFFAIRES KHEIREDDINE
2060 LA GOULETTE**

La société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire le 22 Avril 2025.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier la valeur nominale de l'action et de la réduire de dix (10) dinars à cinq (5) dinars.

Cette réduction donnera lieu à l'émission de **4 615 386** actions de **5** Dinars chacune.

Le capital social après cette opération demeurant inchangé de **23 076 930** Dinars

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la STAR de vingt-trois millions soixante-seize mille neuf cent trente dinars (**23 076 930 dinars**) à cinquante millions quinze dinars (**50 000 015 dinars**) , par incorporation de réserves ordinaires d'un montant de **26 923 085 Dinars** à prélever du compte résultats reportés et l'émission de **5 384 617** actions nouvelles, de valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison de sept (7) actions nouvelles gratuite pour six (6) actions anciennes.

Les nouvelles actions portent jouissance à partir du 1er janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des statuts « capital social » comme suit :
« Le capital social est fixé à cinquante millions quinze (**50.000.015**) dinars. Il est divisé en dix millions et trois actions (10.000.003) de Cinq Dinars (5DT) chacune, toutes souscrites en numéraires et entièrement libérées ».

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour effectuer les formalités juridiques et pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer les dépôts et les publications prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

2025 – AS – 0315

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2025.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque UBCI au titre de l'exercice 2024, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels, approuve le rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la banque et les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre des conventions réglementées relatives à l'exercice 2024, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, ainsi que l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, approuve lesdites conventions telles qu'elles ont été présentées et prend acte des opérations réalisées en 2024 dans le cadre des conventions antérieures approuvées par le Conseil d'administration .

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2024.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 54.092.760,651 Dinars comme suit :

Bénéfices 2024	54 092 760,651
(-) Réserves Pour Réinvestissement Exonérés	25 000 000,000
Premier Reliquat	29 092 760,651
(-) Dividendes à servir au titre de l'exercice 2024	25 001 911,250
Deuxième Reliquat	4 090 849,401
(-) Report à Nouveau	4 090 849,401

Soit un dividende brut de 1,250 Dinar par action, lequel sera mis en paiement à partir du 07/05/2025.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport d'activité du groupe UBCI ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31/12/2024, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers consolidés tels qu'ils ont été présentés.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer une enveloppe de 475.000 Dinars brute aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Les membres des comités réglementaires percevront en sus une rémunération globale de 90.000 Dinars brute au titre du même exercice 2024.

La répartition entre les membres de ces deux enveloppes s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Hassine DOGHRI est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Sonya BOURICHA est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer Mme Laureen KOUASSI OLSEN en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de trois (3) ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis**

La Banque Nationale Agricole informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration réuni le 24 mars 2025, a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2024 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes et a examiné le rapport d'activité de l'exercice 2024.

La BNA a clôturé l'année 2024, avec

- Un résultat net bénéficiaire de + 254.557.268,773 D.
- Un résultat après modifications comptables de + 213.582.390,299 D.

Le conseil a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le Mercredi 30 avril 2025 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises– Rue du Lac Turkana – Berge du Lac, 1053 Tunis.

Le conseil d'administration a également décidé de proposer à l'assemblée, sous réserve de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie, la distribution d'un dividende de 0,950 DT par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ARAB TUNISIAN BANK -ATB-
Siège Social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- informe ses honorables actionnaires que son conseil d'Administration, lors de sa réunion du 28 février 2025, a décidé de fixer la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 28 avril 2025 à l'Hôtel « The Residence » Sis à Gammarth à partir de 11h.

Par ailleurs, lors de ladite réunion du 28 février 2025, le conseil a examiné le rapport d'activité de la banque au cours de l'exercice 2024 et a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2024 qui ont été soumis aux Commissaires aux comptes pour examens.

Lors de sa réunion du 10 avril 2025, le conseil d'administration de l'Arab Tunisian Bank a arrêté et autorisé pour publication, les états financiers définitifs de l'exercice comptable clos le 31/12/2024. L'Arab Tunisian Bank clôture l'année 2024 avec un résultat bénéficiaire de 10 218 379,168 TND.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé de proposer la non distribution des dividendes.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

2025 – AS – 0318

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC FCP DYNAMIQUE

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°19-2024 du 18 mars 2024

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance

Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC FCP DYNAMIQUE informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du mercredi **16 avril 2025**, un dividende de **1,113 dinar** par part. Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC FCP DYNAMIQUE le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC HORIZON 2032 FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°31-2022 du 10 novembre 2022

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC HORIZON 2032 FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du mercredi 16 avril 2025, un dividende de 681,187 dinars par part. Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC HORIZON 2032 FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

MAC HORIZON 2033 FCP

Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières

Agrément du CMF n°21-2023 du 07 mars 2023

Adresse : Green Center - Bloc C -2^{ème} Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

MAC SA, gestionnaire de MAC HORIZON 2033 FCP informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2024 et à compter du mercredi 16 avril 2025, un dividende de 677,813 dinars par part. Ce dividende est payable aux guichets de MAC SA.

OPTION

Il est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts de MAC HORIZON 2033 FCP le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PAIEMENT DE DIVIDENDES

UBCI-FCP CEA

Fonds Commun de Placement de catégorie Mixte dédié exclusivement
aux titulaires des Comptes Epargne en Actions «CEA»

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du CMF N°47-2013 du 06 novembre 2013

Adresse : 1, Place Pasteur-1002 Tunis

UNION CAPITAL–intermédiaire en bourse-, en sa qualité de gestionnaire de UBCI-FCP CEA, informe les porteurs de parts qu'il met en paiement au titre de l'exercice **2024** et à compter du jeudi **17 avril 2025** un dividende de **3,885** dinars par part.

Ce dividende est payable à tous les guichets de l'UBCI et auprès de l'intermédiaire en bourse UNION CAPITAL.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		123,874	126,022	126,043
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		173,296	176,327	176,361
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL **	01/02/99		142,702	145,269	145,296
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		155,522	158,374	158,402
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		147,960	150,438	150,466
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		152,977	156,038	156,068
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		141,042	143,325	143,348
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		57,434	58,488	58,498
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		42,283	43,133	43,142
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		143,750	146,511	146,538
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		125,992	128,483	128,705
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98		125,576	128,015	128,040
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07		108,189	110,346	110,366
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24		100,604	102,621	102,640
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24		101,361	103,508	103,529
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
16	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		22,121	22,511	22,516
17	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		153,803	156,329	156,360
18	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		147,502	149,989	150,012
19	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		14,047	14,265	14,268
20	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		213,112	217,152	217,195
21	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		120,228	122,191	122,213
22	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		125,088	127,323	127,348
23	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		17,435	17,772	17,775
24	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23		110,791	113,058	113,083
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24		106,015	108,126	108,153
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE							
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,346	2,389	2,392
SICAV MIXTES							
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		76,296	78,369	78,417
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		158,301	165,042	165,166
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		114,137	123,847	123,947
30	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		131,813	134,001	134,026
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		167,736	176,352	176,474
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		628,033	653,013	653,562
33	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		149,426	147,182	147,218
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		208,817	212,305	212,347
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		115,011	124,362	124,953
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		162,164	168,032	168,314
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		191,263	201,128	201,530
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		174,699	183,684	184,021
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		28,699	31,552	31,630
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		107,771	110,858	110,982
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,191	1,264	1,267
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,236	1,330	1,333
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25		-	100,280	100,296
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 694,541	2 787,159	2 792,679
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		266,280	284,072	283,497
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,507	3,750	3,770
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		3,104	3,277	3,292
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		50,086	52,343	52,692
49	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,510	1,531	1,532
50	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,344	1,408	1,407
51	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,366	1,472	1,465
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		17,980	19,217	19,027
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		13,154	14,719	14,775
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		18,288	19,781	19,711
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23		5 750,273	5 985,696	5 993,585
SICAV ACTIONS							
56	UBCF-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL **	10/04/00		105,131	116,729	117,152
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
57	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,424	1,563	1,573

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2024	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
58	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	16/05/24	4,642	114,248	116,017	116,031
59	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	22/05/24	5,447	102,013	103,755	103,773
60	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/05/24	6,567	109,949	112,079	112,099
61	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/24	5,887	107,369	108,994	109,011
62	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/24	5,222	113,029	114,860	114,879
63	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	15/05/24	6,728	108,635	110,691	110,712
64	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/04/24	7,041	105,621	107,522	107,541
65	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL **	17/12/01	30/05/24	5,857	109,900	111,845	111,866
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	30/05/24	7,070	110,285	112,322	112,343
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/24	5,885	108,149	109,808	109,825
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	14/03/25	6,805	108,191	103,305	103,322
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	05/01/00	6,692	106,862	108,999	109,022
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	30/05/24	3,542	110,373	112,025	112,041
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/24	6,162	106,425	108,316	108,334
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	103,323	104,630	104,664
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/04/24	5,482	110,492	112,236	112,253
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL **	15/11/93	16/04/24	6,058	105,970	107,860	107,878
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/24	5,372	115,670	118,155	118,173
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	7,103	107,952	109,982	110,006
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,640	112,925	114,875	114,897
78	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	108,590	103,820	103,846
79	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	-	-	1 083,461	1 103,027	1 103,242
80	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	-	-	10 779,263	10 990,030	10 992,675
81	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	-	-	105,974	108,085	108,116
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
82	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	31/05/24	7,697	111,308	113,501	113,649
83	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	-	-	107,643	109,951	110,033
SICAV MIXTES								
84	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	16/05/24	0,944	69,397	70,845	70,965
85	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	15/05/24	4,403	121,639	135,305	134,955
86	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL **	26/07/99	30/05/24	0,847	17,981	18,304	18,303
87	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	14/03/25	17,798	347,731	353,340	353,586
88	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/04/24	51,435	2 470,331	2 581,732	2 583,784
89	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	21/05/24	2,671	69,738	70,699	70,806
90	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	23/05/24	2,326	55,724	56,383	56,426
91	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL **	17/05/99	16/04/24	1,712	110,197	114,646	114,664
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	16/05/24	0,120	11,126	11,267	11,272
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	16/05/24	1,238	17,949	20,237	20,291
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	13/05/24	0,571	19,243	21,104	21,125
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	13/05/24	0,544	16,771	18,111	18,121
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/24	3,933	104,941	106,817	106,963
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	92,841	94,148	94,077
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	96,021	98,107	98,122
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	113,771	116,403	116,420
100	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL **	22/09/14	30/05/24	4,273	105,845	114,436	114,671
101	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	12,287	13,099	13,103
102	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	24/02/25	4,656	105,749	110,200	110,291
103	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/04/24	2,222	84,284	93,093	93,304
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
104	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	97,168	105,569	105,642
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	31/05/24	2,609	128,126	132,498	133,126
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	161,949	169,126	170,476
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/24	6,689	164,061	173,662	173,629
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	1,824	220,308	227,641	226,170
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,330	202,935	208,472	207,388
110	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/24	3,985	199,122	206,331	205,811
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	27/05/24	0,281	29,858	32,495	32,492
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	12/03/24	872,459	11 520,927	12 290,722	12 244,738
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES *	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	En liquidation	En liquidation	En liquidation
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/24	3,107	104,448	113,494	113,342
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/04/24	137,674	5 640,928	5 884,184	5 862,104
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	11,495	11,864	11,907
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/24	8,627	181,073	190,017	189,979
118	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/04/24	377,263	12 473,115	13 502,028	13 535,131
119	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	22/05/24	511,502	11 297,464	12 094,835	12 110,339
120	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	22/03/24	774,496	10 843,923	11 178,557	11 194,860
121	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	12/03/24	646,688	11 344,005	12 096,674	12 053,596
122	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	05/04/24	509,993	10 896,061	11 238,361	11 243,538
123	FCP PROSPER + CEA	BTk CONSEIL	12/02/24	-	-	11,152	11,963	12,018
124	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	-	-	111,359	119,333	118,394
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	100,084	104,295	104,675
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/24	5,196	129,208	133,850	134,320
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 116,878	1 208,408	1 171,397

* OPCVM en liquidation anticipée
** Initialement dénommé COFIB CAPITAL FINANCE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite sa mise à jour par le déclassement de la « Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
26.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
27.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
28. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
29. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
30.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
31. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155

32. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
33. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
34.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
35. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
36.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
37. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
38.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
39. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
40. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
41. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
42. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
43. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
44. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
45. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
46. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
50.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
51. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
52. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
53.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
54. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
55. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
56. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
57.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
58. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 340 477
59.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
60. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
61. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
62. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
63. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
64. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
65. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
66.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
67. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
68. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000

69. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
70. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
71. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
72. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
73. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
74. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT" - En Liquidation -	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
16. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22 . Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233

31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Feija km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326

69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL -	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
83.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
84.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
85.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
86.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
87.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
88.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
89.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
90.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
91.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
92.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
93.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
94.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
95.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA" "- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
96.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
97. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
98.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
99. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
100.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
101.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
102.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
103.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
104.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
105. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

106. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
107.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
108.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
14	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
15	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
17	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
19	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
23	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
24	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
27	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
58	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
60	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK- 1001 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS (1)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
81	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
90	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAL - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
97	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
100	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
103	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
109	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
113	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
114	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
115	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
117	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
118	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
120	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
121	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
122	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
123	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA-UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

125	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
126	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
127	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

(1) OPCVM en liquidation anticipée

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2 *	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

* FCC en liquidation anticipée

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
54	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
55	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
56	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
57	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
58	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
59	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
60	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
61	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
62	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
63	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis

64	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
----	------------------	-----------------	--

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUND I - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUND I - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA « DH »

Siège Social : Immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis

APPEL À CANDIDATURE POUR DEUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA « DH »

I- OBJET :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et suite à l'arrivée à terme du mandat des deux administrateurs indépendants à son conseil d'administration, la société DELICE HOLDING SA « DH » lance un appel à candidature pour la désignation de deux (2) membres indépendants du conseil d'administration, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

Est considéré comme membre indépendant, toute personne n'ayant pas de liens avec la société DELICE HOLDING SA « DH » ou avec ses actionnaires ou ses dirigeants de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêt réelle ou potentielle.

Les deux Administrateurs indépendants qui seront désignés parmi les candidats retenus conformément aux critères et modalités prévus par la décision générale du CMF seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

II- CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

- A-** Le candidat au poste d'administrateur indépendant doit être une personne physique qui jouit de ses droits civils et satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- B-** Les candidats à ce poste doivent, au moment de leur candidature :
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
 - Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'industrie ou la finance et/ou la gestion des risques.
- C-** Ne peut être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration :
- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du Code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36 ;

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Tout candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société DELICE HOLDING SA « DH », ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

D- Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, , ou salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH »,
 - Président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au groupe DELICE HOLDING SA « DH ».
- Ne pas être président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société DELICE HOLDING SA « DH » est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration ou le directeur général ou le directeur général adjoint de la société DELICE HOLDING SA « DH » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié est administrateur ou membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du conseil ou Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH »,
 - Président-directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société DELICE HOLDING SA « DH ».
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société DELICE HOLDING SA « DH » ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société DELICE HOLDING SA « DH » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président-directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, du président du directoire, du directeur général unique, ou salarié ou d'un salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société DELICE HOLDING SA « DH » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;
- Ne pas siéger à plus de trois conseils d'administration ou conseils de surveillance en qualité de membre indépendant.

III- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

1. Une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
2. Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1 ;
3. Une Fiche signalétique de présentation des activités professionnelles du candidat au cours des dix dernières années notamment les fonctions qu'il exerce ou ont été exercées dans d'autre société ;
4. Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour ;
5. Une copie de la carte d'identité nationale ;
6. Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat en annexe 2 ;
7. Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
8. Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
9. Un certificat de non faillite récent pour tout candidat ayant exercé la fonction de dirigeant d'une société ;
10. Un duplicata de l'attestation de la déclaration de revenus au titre de l'année 2023.

Les candidats s'engagent à remettre à la SOCIETE DELICE HOLDING SA « DH » tout document indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à DELICE HOLDING SA « DH » par écrit à l'adresse électronique suivante : hichem.benjebara@groupedelice.com.tn

IV-MODALITÉS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leurs dossiers de candidatures sous plis fermés recommandés avec accusé de réception ou les déposer directement, contre décharge au siège social de la Société DELICE HOLDING SA « DH » sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060-Tunis, au bureau d'ordre 3^e étage, au plus tard **le 25 Avril 2025 à 16h**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre faisant foi).

Le dossier de candidature doit être contenu dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA « DH », et portant la mention:

AC – AI - 01/2025

A NE PAS OUVRIR

**APPEL A CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS
AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date de clôture des candidatures sus-indiquée sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste faisant foi pour la transmission par voie postale).

IV- LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par un comité non permanent compte tenu du respect des conditions exigées.

Le Conseil d'administration, après avis du comité non permanent, peut déclarer les résultats de l'appel à candidature infructueux.

Les candidats seront choisis après évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans l'avis d'appel à candidatures et compte tenu de la satisfaction des conditions énumérées dans les présents "Termes de Référence".

Les candidats sélectionnés seront informés de leur sélection conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations mentionnées dans la décision générale du CMF n° 23 du 10 mars 2020 sera mise à la disposition des actionnaires vingt et un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège de la société DELICE HOLDING SA « DH » situé à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette – Tunis.

La nomination des deux administrateurs indépendants sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

DELICE HOLDING SA « DH » se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidature sans que le(s) candidat(s) même retenu(s) ne puisse(nt) réclamer aucune indemnisation.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA « DH »**

Nom et prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

ANNEXE 2

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom) :

CIN n° : Délivrée à le :

Faisant éléction de domicile au :
.....

Candidat(e) au poste d'administrateur indépendant, membre du Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA « DH », déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales qui dispose que: « Ne pourront être membre du conseil d'administration :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle. »
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société DELICE HOLDING SA « DH »;et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.
- Ne pas être dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur.
- Ne pas être en situation irrégulière vis à vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.

Fait à....., le

SIGNATURE LEGALISEE

COMMUNIQUE DE PRESSE

DELICE HOLDING SA « DH »

Siège Social : Immeuble Joumena, zone d'activité Kheireddine, la Goulette 2060 - Tunis

**APPEL À CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION DES CANDIDATS AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE HOLDING SA « DH »**

I- OBJET :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances en date du 15 Août 2019 et à la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020 et suite à l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires à son conseil d'administration, la société DELICE HOLDING SA « DH » lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, pour un mandat de trois (3) ans, couvrant les exercices 2025, 2026 et 2027.

Cette désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée Elective réservée aux actionnaires minoritaires.

Le candidat désigné par l'Assemblée Elective sera soumis à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2024.

Par actionnaires minoritaires, on entend :

- Les actionnaires détenant individuellement au plus 0,5% du capital.
- Les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

II- CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

A- Le candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires doit être une personne physique qui jouit de ses droits civils et satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.

B- Les candidats à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans l'industrie ou la finance et/ou la gestion des risques ;
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société DELICE HOLDING SA « DH » ne dépassant pas 0,5 %.

C- Ne peut être candidat au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du Code des sociétés commerciales tel que modifié par la loi n°2016-36,
- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Tout candidat ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société DELICE HOLDING SA « DH », ses actionnaires, ses administrateurs ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

D-Tout candidat doit notamment satisfaire les critères suivants :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - Président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH »,
 - Président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, ou salarié d'une société appartenant au groupe DELICE HOLDING SA « DH ».
- Ne pas être président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société DELICE HOLDING SA « DH » est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration ou le directeur général ou directeur général adjoint de la société DELICE HOLDING SA « DH » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié est administrateur ou membre du conseil de surveillance ;
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de la société DELICE HOLDING SA « DH »,
 - Président-directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société DELICE HOLDING SA « DH ».
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société DELICE HOLDING SA « DH » ;
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe ;
- Ne pas être président-directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société DELICE HOLDING SA « DH » ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

III- CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu par l'appel à candidature en annexe 1 ;

- Une Fiche signalétique de présentation des activités professionnelles du candidat au cours des dix dernières années notamment les fonctions qu'il exerce ou ont été exercés dans d'autre société ;
- Le curriculum vitae du candidat dûment signé et à jour ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat en annexe 2 ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae ;
- Un certificat de non faillite récent pour tout candidat ayant exercé la fonction de dirigeant d'une société ;
- Un duplicata de l'attestation de la déclaration de revenus au titre de l'année 2023.
- Une attestation de propriété d'actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société DELICE HOLDING SA « DH ».

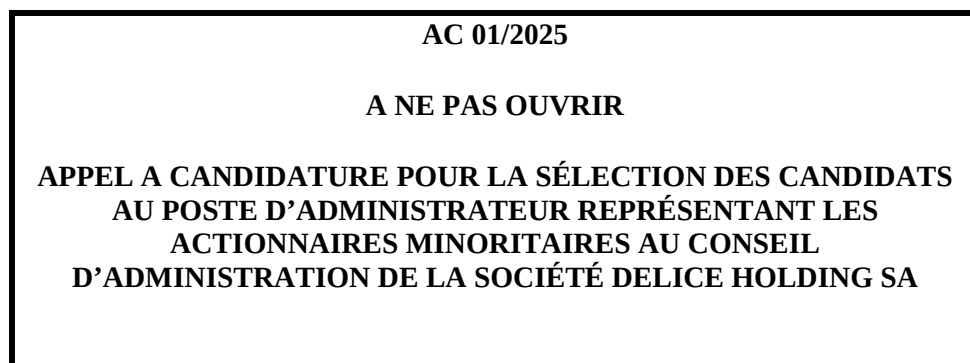
Les candidats s'engagent à remettre à la SOCIETE DELICE HOLDING SA « DH » tout document indispensable pour l'appréciation des dossiers de candidature.

Pour toute autre information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser à DELICE HOLDING SA « DH » par écrit à l'adresse électronique suivante : hichem.benjembari@groupepedelice.com.tn

IV- MODALITÉS ET DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leurs dossiers de candidatures sous plis fermés recommandés avec accusé de réception ou les déposer directement, contre décharge au siège social de la Société DELICE HOLDING SA « DH » sis à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine la Goulette 2060-Tunis, au bureau d'ordre 3^e étage, au plus tard **le 25 Avril 2025 à 16heures**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du Bureau d'ordre faisant foi).

Le dossier de candidature doit être contenu dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA « DH », et portant la mention :



Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date de clôture des candidatures sus-indiquée sera systématiquement éliminé (le cachet de la poste **faisant** foi pour la transmission par voie postale).

V- LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidatures sont examinées par un comité non permanent.

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société DELICE HOLDING SA « DH » transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir.

Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société DELICE HOLDING SA « DH » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

La liste des candidats retenus sera mise à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la société DELICE HOLDING SA « DH » situé à l'immeuble Joumena, zone d'activité Kheïreddine, la Goulette – 2060 - Tunis

L'Assemblée Elective aura pour ordre du jour unique la désignation du représentant des actionnaires minoritaires. Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires minoritaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions détenues par l'ensemble des actionnaires minoritaires.

A défaut de quorum, une deuxième Assemblée sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis. Entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé.

Au cours de l'Assemblée Elective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La nomination du représentant des actionnaires minoritaires au sein du conseil d'administration de la société DELICE HOLDING SA « DH » sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2024.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion, ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DELICE
HOLDING SA « DH »**

Nom et prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : fixe

GSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

ANNEXE 2

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

(Nom et Prénom) :

CIN n° : Délivrée à le :

Faisant élection de domicile au :

.....

Candidat(e) au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires, membre du Conseil d'Administration de la société DELICE HOLDING SA « DH », déclare formellement sur l'honneur répondre aux critères d'éligibilité fixés par les Termes de Référence de ce poste et notamment :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales qui dispose que: « Ne pourront être membre du conseil d'administration :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle. »
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature lancé par la société DELICE HOLDING SA « DH »;et
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.
- Ne pas être dans l'une des situations d'interdiction et d'incompatibilité prévues par la législation en vigueur.
- Ne pas être en situation irrégulière vis à vis de l'administration fiscale et des organismes de sécurité sociale.

Fait à....., le

SIGNATURE LEGALISEE

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Unité de Fabrication de Médicaments »

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Appel à candidature pour le poste de représentant des actionnaires minoritaires

Au Conseil d'administration d'UNIMED au titre des exercices 2025-2026-2027

1- Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application de l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société « UNIMED » lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires devant siéger à son conseil d'administration .

On entend par actionnaires minoritaires, les actionnaires détenant individuellement 0,5 % au maximum du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

Le mandat de l'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires est d'une durée de 3 années (2025, 2026 et 2027).

« UNIMED » informe ses actionnaires que la nomination aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée électorale qui sera convoquée dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

2- Les critères d'éligibilité

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit répondre- le jour du dépôt de son dossier de candidature - aux conditions suivantes :

- Être obligatoirement une personne physique
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital d' « UNIMED » ne dépassant pas 0,5 % (soit 160.000 actions max) ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- Être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale
- Jouir de ses droits civils ;
- Avoir une expérience professionnelle pluridisciplinaire d'au moins 10 ans dans le domaine des Affaires, de l'Industrie ou de la finance ;
- Être titulaire d'une maîtrise en finances ou tout autre diplôme équivalent ;
- Ne pas avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Unimed », ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidats au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration:

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les personnes qui sont ou qui étaient au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d' « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- le président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président de directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle « UNIMED » est directement ou indirectement administrateur, ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, d' « UNIMED » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur;
- l'ascendant ou descendant ou conjoint du:
 - président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié d' « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- tout prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client d' « Unimed »,
- toute personne détenant une participation directe dans le capital d'« UNIMED » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié d' « UNIMED ».
- toute personne qui est en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance, ou de directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- le président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « UNIMED » ou d'une société concurrente;
- toute personne exerçant une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Tout membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du conseil d'administration présentant brièvement le candidat, son profil et les motifs de sa candidature,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies conformes des documents justifiant les compétences et qualifications énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- L'originale d'une attestation de propriété d'actions délivrée par un intermédiaire agréé, justifiant le taux de participation du candidat dans le capital d'« UNIMED » le jour du dépôt de sa candidature.
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2.
- Une photo récente.

4- Formalités et date limite de dépôt des dossiers des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'« Unimed » et portant la mention :

«Ne pas ouvrir »
« Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs»

Ils doivent être :

- Déposés auprès du cabinet d'avocats MKK (Mziou, Knani & Khelif) mandaté par UNIMED sis au 15 Rue du 1er Juin 1002 Tunis Belvédère – TUNIS, où
- Envoyés par rapide poste (la décharge de la poste faisant foi), à l'adresse du cabinet MKK, où
- Par courrier électronique à l'adresse suivante (Sarhane.Khlif@meziouknani.com) à condition que ce soit suivi obligatoirement par un dépôt au siège social de la société par porteur /ou par courrier postal

et ce au plus tard le 30/4/2025 à 17h.00 date limite de réception des candidatures, conformément au délai prévu par l'article 12 de la décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

5- Le processus d'examen des candidatures

Dès la clôture de l'appel à candidature, un comité désigné et issu du Conseil d'Administration de la Société UNIMED se chargera de la vérification du respect des conditions d'éligibilité des candidatures énumérées au point 2 ci-dessus du présent appel à candidature conformément aux dispositions de la décision générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires. « UNIMED » transmettra ensuite, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire ci-dessus arrêtée des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « UNIMED » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

« UNIMED » mettra à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital

Au cours de l'Assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection.

Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance.

Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'Assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'Assemblée électorale seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

Annexe 1:

Fiche de candidature
au poste du représentant des Actionnaires minoritaires
pour les années 2025-2026-2027

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'Administration :

Annexe 2 :
Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), titulaire de la Carte d'identité Nationale
numéro.....demeurant au, candidat à
l'élection au poste représentant des actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « UNIMED »,

Déclare formellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, ne pas être en contradiction avec les interdictions
prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées
dans mon Curriculum Vitae.

Signature légalisée

Avis des sociétés

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE UIB ASSURANCES

Siège Social : Rue du Lac Toba – Les berges du Lac – 1053- Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 Juin 2025, la société UIB ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I. LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de UIB Assurances et les rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne acte au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice 2024 s'élevant à 6 486 199,474 Dinars Tunisiens, au poste « résultats reportés » défalqué comme suit :

- Report déficitaire : 2 715 244,635 Dinars Tunisiens
- Amortissements différés : 3 770 954,839 Dinars Tunisiens

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur verbal des présentes délibérations, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

II. BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN ARRETE AU 31/12/2024 (Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2024			31/12/2023
	Brut	Amortiss. et provisions	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	5 231 169	602 800	4 628 370	5 110 718
	5 231 169	602 800	4 628 370	5 110 718
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	1 680 925	716 604	964 321	1 071 383
	1 680 925	716 604	964 321	1 071 383
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions	0	0	0	0
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	20 092 239	0	20 092 239	0
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	11 000 120	0	11 000 120	0
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	9 000 000	0	9 000 000	0
	40 092 359	0	40 092 359	0
AC4-Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	-	-	-	-
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	1 465		1 465	0
AC520-Provision d'assurance vie	1 166 706	0	1 166 706	1 206
AC530-Provision pour sinistres vie	244 068	0	244 068	0
AC560- Autre Provision Technique vie		0	0	0
	1 412 239	0	1 412 239	1 206
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	0	-	0	0
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	12 335	-	12 335	75
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	1 937 013	-	1 937 013	2 838
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	3 667	-	3 667	9 880
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	483 954	-	483 954	138 015
AC633-Débiteurs divers	85 945	-	85 945	15 285
	2 522 914	0	2 522 914	166 093
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	9 281 143		9 281 143	6 726 596
AC722-Autres charges à répartir	9 054 615	6 036 410	3 018 205	6 036 410
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	80 953		80 953	0
AC733-Autres comptes de régularisation	54 043		54 043	73 139
	18 470 755	6 036 410	12 434 344	12 836 145
Total de l'actif	69 410 360	7 355 813	62 054 546	19 185 545

BILAN ARRETE AU 31/12/2024
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres		
CP1- Capitaux propres	30 000 000	30 000 000
CP1' Capital souscrit non appelé	0	<7 500 000>
CP5- Résultat reporté	<10 837 994>	<4 351 794>
Total capitaux propres après affectation	19 162 006	18 148 206
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23- Autres provisions	42 769	0
	42 769	0
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310- Provisions pour primes non acquises	3 662	0
PA320- Provisions assurances vie	38 647 795	3 136
PA330- Provision pour sinistres (vie)	694 133	0
	39 345 590	3 136
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	1 412 239	1 206
	1 412 239	1 206
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	165 154	216
PA62- Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA63-Autres dettes	1 114 757	1 032 782
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632-Personnel	320 558	362 736
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	344 149	225 049
PA634-Créditeurs divers	450 050	444 997
	1 279 911	1 032 997
PA7-Autres passifs		
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	812 032	0
	812 032	0
Total du passif	42 892 540	1 037 340
Total des capitaux propres et du passif	62 054 546	19 185 545

III. ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

ÉVOLUTIONS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024				
En Dinars				
Libellé	Capital social	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant affectation du résultat	30 000 000	-4 351 794	-6 486 199	19 162 006
Affectation AGO du 28/03/2025		-6 486 199	6 486 199	0
Capitaux propres après affectation du résultat	30 000 000	-10 837 994	0	19 162 006

IV. LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>Administrateurs</i>	<i>Mandat</i>	<i>Qualité</i>	<i>Fonctions principales exercées actuellement</i>	<i>Mandats dans d'autres conseils d'administration</i>
M. Kamel NEJI	2023-2024-2025	Président du Conseil d'administration	Président du Conseil d'Administration UIB	Président du Conseil d'Administration de l'UIB
M. Philippe DUBOIS, représentant UIB	2023-2024-2025	Administrateur	Directeur Général UIB	Administrateur de SG Burkina Faso et de Société Générale Equipment Finance SA
Mme Ilhem BOUAZIZ	2023-2024-2025	Administrateur	Directrice Générale Adjoint en charge de la Banque de Détail à l'UIB	• International SICAR • L'Internationale de Recouvrement de Créances IRC • UIB FINANCE → Présidente du CA • Société Monétique Tunisie → Représente la banque au CA • Inter Bank Services « IBS » • Académie des Banques Et Finances « ABF » • UIB Assurances → Administrateur • Société Interbancaire de Télé compensation « SIBTEL »
Mme Molka Fakhfakh	2023-2024-2025	Administrateur	Responsable Marché Haut de Gamme UIB	Membre au CA UIB Finance

Mme Nadia Zouari	2023-2024-2025	Administrateur	Directeur du Développement Commercial Secteur Tunis Nord - UIB	
M. Mohamed BESSA	2024-2025-2026	Administrateur	Directeur Données et Projets au sein de l'UIB	
Mme Fatma LOUHICHI	2024-2025-2026	Administrateur	Responsable des Normes Professionnelles et Procédures Perspectives de Qualité et De sécurité au sein de Pôle Finance UIB	

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025. IL doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024, pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire « TLF 2025-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **29/04/2024** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2024** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars, susceptible d'être porté à 60 millions de dinars, des durées entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,5% brut l'an au minimum et 11,5% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

Durée : 5 ans

Taux d'intérêt : - Taux fixe : 10%

et/ou

- Taux variable : TMM + 2,5% brut l'an.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » est d'un montant de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars divisé en 500 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2025 – 1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **22/04/2025** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/05/2025**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/05/2025**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **22/04/2025** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, et d'**Amen Invest** -Intermédiaire en Bourse-, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

But de l'émission :

Tunisie Leasing et Factoring, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2025-1 ».
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.

- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre IV, titre premier, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/05/2025**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/05/2025**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de **10%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis ;
- **Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire** (TMM publié par la BCT) + **2,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/05** de chaque année.

La dernière échéance pour les obligations est prévue pour le **07/05/2030**.

Amortissement-remboursement :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/05/2030**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **07 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/05/2026**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,978% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,228%**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,25%** l'an et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2025-1 » sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6603 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring, **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **18/03/2025** une notation provisoire à long terme **BBB-(EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2025 – 1** » objet de la présente note d'opération.

Signification de la note :

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, les intermédiaires en Bourse en leur qualité de chargés de l'opération s'engagent à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2025 – 1 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur personne physique ou morale intéressée.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de **MAC SA**, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et d'**Amen Invest**, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TLF 2025 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

Au 31/12/2024, il existe quatorze (14) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Tunisie Leasing et Factoring s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des

obligations souscrites de l'emprunt obligataire « TLF 2025– 1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Tunisie Leasing et Factoring s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « TLF 2025 – 1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant survenir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **04/04/2025** sous le **n°25/1152**, du document de référence « TLF 2024 » enregistré auprès du CMF en date du **12/08/2024** sous le **n°24/005**, de son actualisation enregistrée sous le **n°24/005/A001** en date du **04/04/2025**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre de l'exercice 2025, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2025 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 pour tout placement sollicité après le 30/04/2025.

La note d'opération, le document de référence « TLF 2024 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn, sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn et sur le site d'Amen Invest : www.ameninvest.com

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2025 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2024 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2025 et le 30/04/2025.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui se tiendra le 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : **M Khaled MNIF (BDO Tunisie) & M Jamel MEZIOU (EXPERT-PARTNERS)**.

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		5 176 551	5 064 522
Moins : Amortissements		(4 436 943)	(3 730 420)
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	<u>739 608</u>	<u>1 334 102</u>
Immobilisations corporelles		113 407 172	106 230 621
Moins : Amortissements		(50 136 470)	(45 713 085)
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	<u>63 270 702</u>	<u>60 517 536</u>
Participations et créances liées à des participations		72 087 348	72 197 212
Moins : Provisions		-	(3 859 414)
TOTAL NET	(A-2)	<u>72 087 348</u>	<u>68 337 798</u>
Autres immobilisations financières		1 388 439	1 613 816
Moins : Provisions		(389 630)	(365 816)
TOTAL NET	(B-1)	<u>998 809</u>	<u>1 248 000</u>
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :		<u>73 086 157</u>	<u>69 585 798</u>
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		<u>137 096 467</u>	<u>131 437 436</u>
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		<u>137 096 467</u>	<u>131 437 436</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	(B-2)	135 920 362	154 181 774
Moins : Provisions		(1 324 487)	(1 342 555)
TOTAL STOCKS NETS :	(B-2)	<u>134 595 875</u>	<u>152 839 219</u>
Clients et comptes rattachés	(B-3)	69 988 316	52 836 544
Moins : Provisions		(2 253 670)	(2 280 612)
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES NETS :	(B-3)	<u>67 734 646</u>	<u>50 555 932</u>
Autres Actifs courants	(B-4)	14 486 256	13 270 894
Moins : Provisions		(2 706 364)	(1 819 299)
TOTAL DES AUTRES ACTIFS COURANTS NETS :	(B-4)	<u>11 779 892</u>	<u>11 451 595</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	(B-5)	29 739 516	12 678 251
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		<u>243 849 929</u>	<u>227 524 997</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>380 946 396</u>	<u>358 962 433</u>

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers individuels.

BILAN
ENNAKL AUTOMOBILES
Arrêté au 31 Décembre 2024
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves et Autres capitaux propres		122 080 463	109 340 463
Fonds social		746 597	433 551
Résultats reportés		2 051	8 709
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE :		<u>152 829 111</u>	<u>139 782 723</u>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE :		<u>44 218 473</u>	<u>34 776 641</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :	(B-6)	<u>197 047 584</u>	<u>174 559 364</u>
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	(B-7)	1 493 158	2 495 933
Provision pour risques et charges	(B-8)	6 376 500	6 326 055
Dépôts et cautionnements reçus		12 000	4 000
Autres passifs non courants	(B-9)	651 082	709 202
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :		<u>8 532 740</u>	<u>9 535 190</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B-10)	149 610 970	153 290 301
Autres passifs courants	(B-11)	16 517 719	15 148 773
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B-12)	9 237 383	6 428 805
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		<u>175 366 072</u>	<u>174 867 879</u>
TOTAL DES PASSIFS :		<u>183 898 812</u>	<u>184 403 069</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS :		<u>380 946 396</u>	<u>358 962 433</u>

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers individuels.

ETAT DE RESULTAT
ENNAKL AUTOMOBILES
 (Modèle de référence)
 Couvrant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2024 au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2023 au 31/12/2023</u>
Revenus	(R-1)	594 989 200	645 120 275
Coût des ventes	(R-2)	(494 504 146)	(537 729 497)
<u>MARGE BRUTE</u>		100 485 054	107 390 778
Frais de distribution	(R-3)	(39 033 021)	(35 566 240)
Frais d'administration	(R-3)	(15 668 823)	(18 676 073)
Autres produits d'exploitation	(R-4)	4 297 982	5 910 212
Autres charges d'exploitation	(R-5)	(1 057 097)	(1 412 409)
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		49 024 095	57 646 268
Charges financières nettes	(R-6)	(4 347 724)	(7 216 021)
Produits des placements	(R-7)	16 750 039	10 436 035
Autres gains ordinaires	(R-8)	1 725 241	706 250
Autres pertes ordinaires	(R-9)	(1 912 407)	(7 459 958)
<u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS</u>		61 239 244	54 112 574
Impôts sur le résultat	(R-10)	(17 020 771)	(19 335 934)
<u>RESULTAT NET DE LA PERIODE</u>		44 218 473	34 776 641

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers individuels.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
ENNAKL AUTOMOBILES
 (Modèle autorisé)
 Couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
 (Exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31-déc.-2024	31-déc.-2023
FLUX DE TRÉSORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice	(A-3)	44 218 473	34 776 641
Dotations aux amortissements	(A-1)	6 300 030	5 778 321
Régul des amortissements cumulés		-	(2 935)
Dotations nettes aux Provisions	(F-1)	(2 943 100)	(3 161 924)
Variation des :			
- Stocks	(F-2)	18 261 412	11 746 753
- Créances	(F-3)	(17 151 772)	20 299 888
- Autres actifs	(F-4)	(1 264 132)	7 722 577
- Fournisseurs	(F-5)	(3 679 331)	(42 808 013)
- Autres passifs courants	(F-6)	1 368 946	(2 070 027)
- Autres passifs non courants	(F-7)	(127 993)	(442 208)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(F-9)	(999 546)	(453 889)
Perte sur titres de participation AFCAR	(R-9)	3 859 414	-
Résultat des opérations de placement	(R-7)	(12 624)	(69 199)
Flux de trésorerie provenant des activités de l'exploitation		<u>47 829 777</u>	<u>31 315 983</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements affectés à l'acquisition des immob corpor. et incorp.	(F-8)	(8 671 092)	(5 601 388)
Encaissements provenant de la cession des immob corpor. et incorp.	(F-9)	1 211 936	464 400
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(A-2)	(3 749 550)	-
Encaissements provenant des opérations de placement	(R-7)	12 624	69 199
Encaissements provenant des cautionnements reçus		8 000	-
Encaissements et Décaissements sur prêts au personnel et cautionnements	(F-10)	274 148	787 746
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		<u>(10 913 933)</u>	<u>(4 280 043)</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes et autres distributions	(A-3)	(21 000 000)	(19 500 000)
Décaissements fond social	(A-3)	(660 382)	(1 458 445)
Encaissements sur Emprunt		-	30 000 000
Décaissements affectés aux remboursements d'emprunts	(F-11)	(911 593)	(36 830 283)
Encaissements provenant des billets à ordre et obligation cautionnée	(A-4)	60 293 179	58 394 027
Décaissements affectés aux remboursements de billets à ordre	(A-4)	(57 575 783)	(60 965 132)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		<u>(19 854 579)</u>	<u>(30 359 833)</u>
VARIATION DE TRÉSORERIE	(B-5)	17 061 265	(3 323 891)
Trésorerie au début de l'exercice	(B-5)	12 678 251	16 002 142
Trésorerie à la fin de la période	(B-5)	29 739 516	12 678 251

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers individuels.

Notes aux Etats Financiers Individuels

Arrêtés au 31 décembre 2024

I. Présentation de de la Société

La société **Ennakl Automobiles** est une société anonyme créée le 06 février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007.

En 2010, elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital lors de son introduction en bourse et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital lors de son introduction en bourse.

L'objet principal de la société **Ennakl Automobiles** est la commercialisation du matériel de transport, le service après-vente (y compris les pièces de rechange) et tout ce qui se rapporte à ce domaine. Elle exerce également l'activité d'achat et de vente de voitures d'occasion.

La société **Ennakl Automobiles** est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : Volkswagen, Volkswagen Utilitaires, Audi, Porsche, SEAT, Škoda, Cupra et Renault Trucks en tant que deuxième importateur, non exclusif, sur le territoire Tunisien.

Le capital actuel de la société s'élève à 30 000 000 DT et est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
PGI - GROUPE AMEN	16 252 003	54,18%
PGH - GROUPE POULINA	8 610 675	28,70%
Part détenue par le public sur la Place de Tunis	2 137 322	7,12%
Part détenue par le public sur la Place de Casablanca	3 000 000	10,00%
Total	30 000 000	100%

II. Faits marquants de l'exercice

- La société Ennakl Automobiles a terminé l'année 2024 avec un total de 6 599 immatriculations de véhicules représentant 11,5% de part de marché.
- Les investissements réalisés au cours de l'année 2024 se sont élevés à 8 671 092 DT contre 5 543 826 DT au cours de 2023.
- Nomination de Mr. Aziz HAJ ROMDHANE au poste de Directeur Général Adjoint à partir du 1^{er} septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JAIET à la suite de son départ à la retraite.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a finalisé la procédure de liquidation de la société AFCAR dans laquelle elle détenait une participation de 3 859 414 DT.

III. Référentiel comptable

Les états financiers de la société **Ennakl Automobiles** ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables telles que prescrites, par la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et l'arrêté du Ministre des finances portant approbation des normes comptables ainsi que les différentes dispositions du code de commerce et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), et par référence aux conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers individuels et consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

IV. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents retenus par la Société **Ennakl Automobiles** pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

a. Base de mesure :

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

b. Unité monétaire :

Les états financiers de la Société **Ennakl Automobiles** sont libellés en **Dinar Tunisien (TND)**.

c. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition comprenant tous les frais incorporables au coût. Elles sont amorties selon le mode linéaire qui tient compte de la durée de vie estimée de chaque bien et selon les taux suivants :

▪ Logiciels :	33, ⅓%
▪ Constructions :	5%
▪ Matériel et outillages :	10%
▪ Matériel de transport :	20%
▪ Matériel informatique :	33, ⅓%
▪ Equipement de bureaux :	10%
▪ Agencements et aménagements :	10%

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

d. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks de la Société **Ennakl Automobiles** sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achats unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et des taxes non récupérables ainsi que des frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaire par numéro de châssis majorés éventuellement d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechanges sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges et de la main d'œuvre utilisés et non encore facturés aux clients à la date de clôture.

e. Placements

Les placements à court terme sont constatés à leur coût d'acquisition lors de la souscription, alors que les sorties sont comptabilisées par la méthode du coût moyen pondéré.

f. Participations

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur d'usage.

g. Revenus

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la constatation du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement la facturation du véhicule.

h. Impôts sur le résultat

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % ainsi qu'à la contribution sociale de solidarité au taux de 4 %.

La charge de l'impôt sur les bénéfices est déterminée sur la base de la méthode de l'impôt exigible et les impôts différés ne sont pas constatés en comptabilité

i. Indemnités de départ à la retraite

La société utilise la méthode actuarielle « Projected unit credit » préconisée par la norme internationale IAS 19 révisée pour estimer le coût qu'elle assumera au final pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

V. Notes sur les actifs :

A-1) Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles ont totalisé 113 407 172 DT en brut au 31/12/2024 contre 106 230 621 DT en brut au 31/12/2023 et 63 270 702 DT en net au 31/12/2024 contre 60 517 536 DT en net au 31/12/2023.

Les immobilisations incorporelles ont totalisé 5 176 551 DT en brut au 31/12/2024 contre 5 064 522 DT en brut au 31/12/2023 et 739 608 DT en net au 31/12/2024 contre 1 334 102 DT en net au 31/12/2023.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont analysées au niveau du tableau des immobilisations et des amortissements, présenté en **Annexe A-1**.

A-2) Participations et créances liées à des participations :

Les titres de participation détenus par la société Ennakl Automobiles ont totalisé 72 087 348 DT en brut au 31/12/2024 contre 72 197 212 DT en brut au 31/12/2023.

Ils sont analysés au niveau du tableau des titres de participation présenté en **Annexe A-2**.

B-1) Autres immobilisations financières :

Les autres immobilisations financières se détaillent comme suit :

Autres immobilisations financières		
	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et cautionnements	419 628	395 816
Prêts au personnel à long terme	968 811	1 218 000
Total brut	1 388 439	1 613 816
Provisions	(389 630)	(365 816)
Total net	998 809	1 248 000

B-2) Stocks :

Les stocks sont répartis comme suit :

Stocks		
	31/12/2024	31/12/2023
Volkswagen	2 156 686	14 665 556
Volkswagen Utilitaires	193 716	890 926
Audi	7 472 996	15 453 051
Porche	5 209 272	7 204 666
MAN	214 281	214 281
Seat et Cupra	5 623 534	28 804 820
Skoda	2 483 296	4 582 956
RENAULT TRUCKS	13 821 125	18 402 382
Stock en transit et encours de dédouanement	83 075 964	49 376 882
Stock de véhicules neufs	120 250 870	139 595 520
Stock de véhicules d'occasions	5 507 255	6 436 930
Stock des travaux en cours (ordres de réparation)	1 350 266	898 771
Stock de carburants et de lubrifiants	29 320	20 182
Stock de pièces de rechange	8 782 651	7 230 371
Sous-total	15 669 492	14 586 254
Total Brut	135 920 362	154 181 774
Provisions pour dépréciation des stocks (*)	(1 324 487)	(1 342 555)
Total Net	134 595 875	152 839 219

(*) La politique de provision du stock des véhicules neufs de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la suivante :

- Pas de provision pour les modèles dont l'âge moyen en stock est < à 2 ans ;
- Une provision de 20% est constituée à partir de la troisième année et pour chaque année d'ancienneté, pour les modèles dont l'âge moyen en stock est > à 2 ans.

(*) La politique de provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
- 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
- 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
- 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
- 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

(*) La politique de provision du stock des véhicules d'occasion est la suivante :

- Une provision de 10% après 1 ans d'achat et pour chaque année d'ancienneté.

Le montant de la provision sur stock au 31 décembre 2024 est de 1 324 487 DT composée d'une provision sur stock de véhicules neufs de 614 635 DT, d'une provision sur stock de travaux en cours de 235 573 DT et d'une provision pour dépréciation du stock des pièces de rechange de 474 279 DT.

B-3) Clients et comptes rattachés :

Cette rubrique se présente comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	31/12/2024	31/12/2023
Clients, comptes courants	8 341 949	21 997 897
Clients, effets à recevoir	60 646 643	29 674 597
Clients douteux	977 858	958 302
Effets et chèques impayés	21 866	205 748
Sous-total	69 988 316	52 836 544
Provisions (*)	(2 253 670)	(2 280 612)
Total	67 734 646	50 555 932

(*) La politique de provisionnement des créances douteuses de la Société **Ennakl Automobiles** est la suivante :

- Absence de provision pour les créances dont l'échéance remonte à une période inférieure ou égale à 6 mois à la date de clôture comptable,
- Un taux de provision de 50% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une période entre 6 mois et une année à la date de clôture comptable.
- Un taux de provision de 100% est pratiqué sur les créances dont l'échéance remonte à une date supérieure ou égale à une année à la date de clôture comptable.
- Les créances impayées transférées au service contentieux sont totalement provisionnées.

Les effets escomptés non échus ont totalisé 26 203 092 DT au 31 décembre 2024 contre 68 769 900 DT au 31 décembre 2023.

B-4) Autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	31/12/2024	31/12/2023
Avances et prêts au personnel à court terme B.4.1	572 896	669 480
Autres comptes débiteurs	2 481 626	3 538 271
Fournisseurs avances et acomptes	5 546 294	2 561 469
Charges constatées d'avance	2 044 617	2 559 639
Produits à recevoir B.4.2	3 352 028	3 942 035
Etat, impôts et taxes	488 795	-
Sous-total	14 486 256	13 270 894
Provisions	(2 706 364)	(1 819 299)
Total	11 779 892	11 451 595

B.4.1 Avances et prêts au personnel :

Avances et prêts au personnel		
	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel à court terme	516 483	565 253
Avances sur salaires	56 413	104 227
Total	572 896	669 480

B.4.2 Produits à recevoir :

Produits à recevoir		
	31/12/2024	31/12/2023
Supports et ristournes constructeurs	2 979 222	3 532 293
Remboursements d'assurance	15 222	15 222
Loyers à recevoir	279 486	171 360
Intérêts créditeurs	67 401	-
Autres produits à recevoir	10 697	223 160
Total	3 352 028	3 942 035

B-5) Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	31/12/2024	31/12/2023
Avoirs en Banques créditrices	26 336 546	6 991 712
Chèques remis à l'encaissement	1 075 808	2 642 701
Effets remis à l'encaissement	549 300	1 074 289
Avoirs en caisses	29 481	33 483
Régies d'avances et accréditifs	1 735 842	1 647 842
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	12 539	288 224
Total	29 739 516	12 678 251

VI. Notes sur les capitaux propres et les passifs :**B-6) Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

Capitaux propres		
	31/12/2024	31/12/2023
Capital social	30 000 000	30 000 000
Fonds social	746 597	433 551
Résultats antérieurs	2 051	8 709
Réserves et Autres capitaux propres	122 080 463	109 340 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE LA PERIODE	152 829 111	139 782 723
Résultat de l'exercice	44 218 473	34 776 641
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT DE LA PERIODE	197 047 584	174 559 364

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté au niveau de l'**Annexe (A-3)**.

B-7) Emprunts :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Emprunts		
	31/12/2024	31/12/2023
Echéances à + 1 an sur Emprunt Amen Bank	1 493 158	2 495 933
Total	1 493 158	2 495 933

(Voir Annexe A4 : Tableau de variation des emprunts).

B-8) Provisions pour risques et charges :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provision pour risques et charges		
	31/12/2024	31/12/2023
Provision pour litiges	600 019	1 156 605
Provision pour autres risques et charges	5 776 481	5 169 450
Total	6 376 500	6 326 055

B-9) Autres passifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs non courants		
	31/12/2024	31/12/2023
Indemnités pour départ à la retraite	447 418	377 545
Dettes fiscales à long terme	203 664	331 657
Total	651 082	709 202

B-10) Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		
	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs locaux	5 846 979	11 343 108
Fournisseurs groupe	9 647 227	16 234 263
Fournisseurs étrangers	133 431 474	125 250 046
Fournisseurs, effets à payer	-	155 500
Fournisseurs, retenues de garantie	685 290	307 384
Total	149 610 970	153 290 301

B-11) Autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Autres passifs courants		
	31/12/2024	31/12/2023
Etats impôts et taxes, à payer	9 251 079	8 414 525
Congés à payer	525 406	502 465
Débours cartes grises	-	17 464
Cotisations de sécurité sociale à payer à la CNSS	1 502 446	1 349 077
Assurance groupe à payer	73 962	104 549
Charges à payer	5 076 871	4 700 693
Produits constatés d'avances	87 846	60 000
Créditeurs divers	109	-
Total	16 517 719	15 148 773

B-12) Concours bancaires et autres passifs financiers :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		
	31/12/2024	31/12/2023
Échéances à moins d'un an sur emprunt Amen Bank	1 002 775	911 592
Billets à ordre Amen Bank	8 234 608	5 517 213
Total	9 237 383	6 428 805

(Voir Annexe A4 : Tableau de variation des emprunts).

VII. Notes sur l'état de résultat :

R-1) Revenus :

Les revenus réalisés au 31 décembre 2024 s'élèvent à 594 989 200 DT, contre 645 120 275 DT au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une diminution de 50 131 075 DT se détaillant comme suit :

Chiffre d'affaires		
	31/12/2024	31/12/2023
Ventes véhicules neufs	560 491 816	606 609 328
Ventes véhicules d'occasion	9 612 904	12 806 396
Ventes de pièces de rechange, accessoires et lubrifiants	21 667 220	22 774 517
Ventes travaux ateliers	3 217 260	2 930 034
Total chiffre d'affaires	594 989 200	645 120 275

R-2) Coût des ventes :

Le coût des ventes ont atteint au 31 décembre 2024, la somme de 494 504 146 DT contre 537 729 497 au 31 décembre 2023, enregistrant ainsi une diminution de 43 225 351 DT :

Coût des ventes		
	31/12/2024	31/12/2023
Coût des véhicules neufs vendus	455 904 729	496 205 619
Coût des véhicules d'occasion vendus	9 472 479	12 715 044
Coût des pièces de rechange et des accessoires vendus	20 626 137	20 274 921
Charge personnel direct	2 533 163	3 147 714
Frais bancaires sur importations	5 253 967	4 820 649
Travaux extérieurs	491 647	310 429
Achats ateliers	222 024	255 118
Total	494 504 146	537 729 497

R-3) Frais de distribution et d'administration :

Les frais de distribution et d'administration totalisent au 31 décembre 2024, la somme de 54 701 844 DT contre 54 242 313 TND au 31 décembre 2023.

Frais de distribution et d'administration		
	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	25 484 645	23 752 074
Frais de déplacement à l'étranger	1 069 419	1 077 760
Publicités et insertions	3 081 325	3 094 197
Achats de Consommables	76 424	104 760
Cadeaux, Réceptions et restaurations	88 589	224 106
Vêtements de Travail	122 739	155 901
Formations	416 011	181 232
Autres Frais sur Ventes	5 553 526	5 311 085
Locations diverses	693 781	609 040
Prestations de services et consommables divers	72 578	99 774
Abonnements	3 339 506	1 925 786
Assurances	425 506	446 577
Dons et subventions	8 104	17 490
Energie	1 072 810	1 197 685
Entretien et réparations	1 243 316	1 178 099
Fournitures de bureaux	158 948	173 858
Gardiennage	1 025 219	531 279
Honoraires	2 360 932	5 689 796
Dotations aux amortissements	6 300 030	5 778 321
Impôts et Taxes	2 108 436	2 693 493
Total	54 701 844	54 242 313

Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature est présenté au niveau de l'Annexe (A-5).

R-4) Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une diminution de 1 612 230 DT, passant de 5 910 212 TND au 31 décembre 2023 à 4 297 982 DT au 31 décembre 2024 :

Autres produits d'exploitation		
	31/12/2024	31/12/2023
Quote-part dans les charges communes	1 960 426	1 453 121
Ristournes TFP	52 182	209 786
Locations	859 162	728 700
Frais de gestion et autres services	23 032	21 487
Reprise de Provisions sur stock OR	434 922	231 664
Reprise de Provisions sur créances et autres actifs courant	968 258	3 265 454
Total	4 297 982	5 910 212

R-5) Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une diminution de 355 312 DT, passant de 1 412 409 TND au 31 décembre 2023 à 1 057 097 DT au 31 décembre 2024. Elles se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks VN, PR et OR	416 855	222 194
Dotations aux Provisions pour dépréciation des créances et autres actifs	616 428	1 190 215
Dotations aux Provisions pour dépréciation des Immobilisations financières	23 814	-
Total	1 057 097	1 412 409

R-6) Charges financières nettes :

Les charges financières nettes totalisent 4 347 724 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Charges financières		
	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts sur crédits bancaires	767 163	1 719 834
Intérêts sur comptes courants	34 317	61 871
Agios sur effets escomptés	3 546 244	5 434 316
Total	4 347 724	7 216 021

R-7) Produits des placements :

Les produits des placements totalisent 16 750 039 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Produits des placements		
	31/12/2024	31/12/2023
Produits nets sur placements	12 624	69 199
Dividendes reçus	16 531 762	10 020 793
Intérêts créditeurs sur comptes courants bancaires	205 653	346 043
Total	16 750 039	10 436 035

R-8) Autres gains ordinaires :

Les autres gains ordinaires totalisent 1 725 241 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
	31/12/2024	31/12/2023
Remboursements d'assurance, formations et ventes de déchets	725 695	237 850
Profits sur cessions d'immobilisations	999 546	468 400
Total	1 725 241	706 250

R-9) Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires totalisent 1 912 407 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	31/12/2024	31/12/2023
Apurement d'anciens soldes sans objet et autres pertes diverses	231 998	73 968
Perte sur les titres de participation AFCAR	3 859 414	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 519 010	2 193 706
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	(3 859 414)	-
Reprise sur provisions pour risques et charges	(1 256 614)	(3 270 922)
Différences de règlement et débours	1 387	8 289
Pénalités de retard	416 626	8 454 917
Total	1 912 407	7 459 958

R-10) Impôts sur le résultat :

Les impôts sur le résultat totalisent 17 020 771 DT au 31 décembre 2024, et se détaillent comme suit :

Impôt sur le résultat		
	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur les sociétés	15 275 051	17 352 761
Contribution sociale de solidarité	1 745 720	1 983 173
Total	17 020 771	19 335 934

VIII. Notes sur l'état de flux de trésorerie :

F-1) Provisions nettes de reprises de provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions		
	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux provisions sur stocks VN, PR et OR	416 855	222 195
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs courants	616 429	306 436
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 519 010	2 193 706
Dotations aux provisions sur cautions	23 814	170 582
Dotations aux provisions sur actifs courants	-	804 638
Reprises de provisions sur stocks VN, PR et OR	(434 922)	(231 664)
Reprises de provisions sur les titres de participation AF CAR	(3 859 414)	-
Reprises de provisions sur cautions	-	(25 251)
Reprises de provisions sur créances et autres actifs courants	(968 258)	(3 331 645)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(1 343 971)	(3 270 921)
Total	(2 943 100)	(3 161 924)

F-2) Variation des stocks :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks		
	31/12/2024	31/12/2023
Stocks bruts de début de période	154 181 774	165 928 527
Stocks bruts de fin de période	135 920 362	154 181 774
Total	18 261 412	11 746 753

F-3) Variation des créances :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances		
	31/12/2024	31/12/2023
Clients bruts en début de période	52 836 544	73 136 432
Clients bruts en fin de période	69 988 316	52 836 544
Total	(17 151 772)	20 299 888

F-4) Variation des autres actifs :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres actifs courants			
	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Autres actifs courants bruts	14 486 256	13 270 894	1 215 362
Déduction des prêts au personnel à CT	(516 483)	(565 253)	48 770
Total	13 969 773	12 705 641	1 264 132

F-5) Variation des fournisseurs :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs		
	31/12/2024	31/12/2023
Fournisseurs et comptes rattachés en début de période	153 290 301	196 155 876
Fournisseurs et comptes rattachés en fin de période	149 610 970	153 290 301
Sous-total	(3 679 331)	(42 865 575)
Variation des fournisseurs d'immobilisation	-	57 562
Total	(3 679 331)	(42 808 013)

F-6) Variation des autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs courants		
	31/12/2024	31/12/2023
Autres passifs courants en début de période	15 148 773	17 218 800
Autres passifs courants en fin de période	16 517 719	15 148 773
Total	1 368 946	(2 070 027)

F- 7) Variation des autres passifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants		
	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fiscales à long terme en début d'exercice	331 657	773 865
Dettes fiscales à long terme en fin d'exercice	203 664	331 657
Total	(127 993)	(442 208)

F-8) Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations		
	31/12/2024	31/12/2023
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(112 029)	(355 295)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(8 559 063)	(5 188 531)
Variation des fournisseurs d'immobilisation	-	(57 562)
Total	(8 671 092)	(5 601 388)

F-9) Cessions D'immobilisations corporelles et incorporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	
	31/12/2024
Valeur Brute des immobilisations cédées (I)	1 382 511
Amortissements cumulés des immobilisations cédées (II)	(1 170 122)
VCN des immobilisations cédées (III) = (I) - (II)	212 390
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (IV)	1 211 936
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles (III) - (IV)	(999 546)

F-10) Encaissements et décaissements sur prêts au personnel et cautionnements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements			
	31/12/2024	31/12/2023	Variation
Dépôts et cautionnement	419 629	395 816	(23 813)
Prêts au personnel à Long termes	968 810	1 218 000	249 190
Prêts au personnel à Court termes	516 483	565 253	48 770
Total	1 904 921	2 179 069	274 148

F-11) Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des emprunts		
	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts CT et LT en début d'exercice	3 407 525	10 237 808
Emprunts CT et LT en fin	2 495 933	3 407 525
Sous-total	(911 593)	(6 830 283)
Billets à ordre en début d'exercice	5 517 213	8 088 318
Billets à ordre en fin d'exercice	8 234 609	5 517 213
Sous-total	2 717 396	(2 571 105)
Total des variations	1 805 803	(9 401 388)

IX. Résultat par action :

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Résultat par action		
	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	44 218 473	34 776 641
Nombre d'actions	30 000 000	30 000 000
Résultat par action	1,474	1,159

X. Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées de la société **Ennakl Automobiles** durant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 960 426 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2024.
- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m2 situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élèvent à 157 500 DT HT par trimestre. Les frais de location au 31 décembre 2024 se sont élevés à 630 000 DT HT.

Le solde débiteur divers de la société Car gros dans les comptes Ennakl S.A tenant compte des charges communes, des frais de location et des opérations diverses s'élève à 2 461 595 DT débiteur au 31/12/2024 contre un solde de 3 526 764 DT débiteur au 31/12/2023.

- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 15 344 820 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 328 235 DT HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.

Le solde fournisseurs de la société Car Gros dans les comptes de la société Ennakl tenant compte des achats de pièces rechange, lubrifiants, accessoires, du matériel et outillages s'élève à 9 514 465 DT au 31/12/2024, contre un solde de 16 190 055 DT au 31/12/2023.

- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 883 DT HT au titre d'entretien et réparations de véhicules ;
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 1 648 665 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Le solde client de la société Car Gros dans les comptes de la société Ennakl tenant compte de la vente de pièces rechange et de la prestation s'élève à 328 442 DT au 31/12/2024, contre un solde de 1 243 210 DT au 31/12/2023.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 990 770 DT en hors taxes et net des remises ;
- La société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 385 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 59 400 DT HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Le solde clients et effets à recevoir de la société STLV dans les comptes de la société Ennakl tenant compte de la vente de véhicules neufs, des frais de location et des prestations de services d'entretien et réparations s'élève à 2 828 030 DT au 31/12/2024, contre un solde de 5 448 991 DT au 31/12/2023.

- En 2024, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 385 241 DT en hors taxes au titre de location de véhicules ;
- En 2024, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 428 800 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

Les solde fournisseurs et charges à payer de la société STLV dans les comptes de la société Ennakl tenant compte des prestations de services de location de véhicules et de mise à disposition de personnel s'élèvent respectivement à 132 762 DT et 177 514 DT au 31/12/2024, contre un solde de 44 208 DT et 24 632 DT au 31/12/2023.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 02 octobre 2024, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2024 à 4 464 650 DT ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 4 273 005 DT ;
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 33 000 000 Euro ;
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat ;

Les soldes des engagements effectifs au 31 Décembre 2024 sont détaillés au niveau de l'Annexe 7 (A-7).

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe Poulina) :

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe PGH se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Prestations de services après ventes HT
AMEN BANK	1 351 213	16 755
CAFE BONDIN	-	21 462
PARENIN	535 727	34 587
CAFE BEN YEDDER	151 928	15 259
POULINA GROUP HOLDING	62 662	2 505
COMAR	-	1 256 048
PGI HOLDING	-	15 581
AMEN SANTE	222 617	8 919
Clinique El Amen	96 757	-
Total	2 420 904	1 371 117

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 85 067 215 DT TTC ;
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 49 143 543 DT TTC.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 17/04/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2024 à hauteur de 911 593 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 298 751 DT en 2024. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2024 à 2 495 933 DT.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours de l'exercice 2024, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours.

Au 31 Décembre 2024, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8 234 608 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe Amen et PGH) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 628 169 DT ;
- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société Ennakl Automobiles pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée d'une année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'année 2024 s'élève à 66 150 DT HT.
- En 2024, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières ;

Rémunérations servies aux dirigeants par la société Ennakl Automobiles :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE (**)
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	435 000	460 165	338 232	509 913	424 878	75 744

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Le conseil d'administration du 23 Août 2024, a décidé la nomination de Mr. Ahmed Aziz Haj en tant que nouveau directeur général Adjoint à partir du 1er septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JAIET suite à son départ à la retraite.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2024. Au titre de l'exercice 2024, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2024, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

Rémunérations servis aux dirigeants par les sociétés placées sous son contrôle :

La rémunération et les avantages accordés au Président du conseil d'administration et au Directeur Général Adjoint de la société Ennakl Automobiles par la filiale « S.T.L.V » sont détaillés comme suit :

	M. Ibrahim DEBACHE	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE
Nature de la rémunération brute	Président du conseil d'administration de la société mère	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	192 500	309 218

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

XII. Note sur les évènements postérieurs à la date de clôture :

Conformément aux dispositions de la NCT 14 relative aux éventualités et évènements postérieurs, aucun évènement important n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté au niveau des notes aux états financiers.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 26 mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

XI. Annexes :**A1 – Tableau des immobilisations et des amortissements au 31 décembre 2024 :**

A1-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2024										
Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES				AMORTISSEMENTS LINEAIRES					Valeur
	Cumul au	Acquisitions	Cessions	Cumul au	Cumul des Amortissements	Dotation aux amortissements	Régul	Cessions	Cumul des Amortissements	Comptable
	31/12/2023	2024	2024	31/12/2024	31/12/2023	2024	2024	2024	31/12/2024	Nette au 31/12/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Licences et Logiciels informatiques	5 064 522	112 029	-	5 176 551	3 730 420	706 523		-	4 436 943	739 608
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 064 522	112 029	-	5 176 551	3 730 420	706 523	-	-	4 436 943	739 608
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	16 488 037	-	-	16 488 037	-	-	-	-	-	16 488 037
Constructions	46 132 252	-	-	46 132 252	18 608 484	2 035 071		-	20 643 556	25 488 696
AAI Généraux et installations techniques	22 609 091	646 619	(71 864)	23 183 847	14 387 101	1 527 821	-	(49 305)	15 865 617	7 318 229
Matériel de transport	6 056 536	1 033 146	(1 111 356)	5 978 327	2 790 255	1 037 160	-	(953 919)	2 873 496	3 104 830
Equipements de bureaux	2 213 717	122 235	-	2 335 952	1 263 245	157 321	-	-	1 420 566	915 386
Matériel informatique	2 538 176	312 065	-	2 850 241	1 968 324	372 654	-	-	2 340 978	509 263
Matériel et outillages	8 866 742	429 474	(199 292)	9 096 924	6 695 675	463 479	-	(166 898)	6 992 257	2 104 667
Immobilisations corporelles en cours	1 326 070	6 015 524	-	7 341 594	-	-	-	-	-	7 341 594
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	106 230 621	8 559 063	(1 382 511)	113 407 172	45 713 085	5 593 507	-	(1 170 122)	50 136 470	63 270 702
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	111 295 143	8 671 092	(1 382 511)	118 583 723	49 443 505	6 300 030	-	(1 170 122)	54 573 413	64 010 310

A2 – Tableau des titres de participation au 31 décembre 2024 :

A2-TABLEAU DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 31/12/2024							
Participations	Participations cumulées fin 2023						Total
Actions	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Liquidation	Libération participation	Nbre actions souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	
CAR GROS	19 999	1 999 900					1 999 900
A.T.L	1 813 505	4 627 143					6 547 329
	640 062	1 920 186					
	213 354	0*					
HEVI	10	100					100
AFCAR		3 859 414	(3 859 414)			(3 859 414)	-
Amen Bank	2 401 269	53 541 219					53 541 219
					369 426	0*	
S T L V (HERTZ)	99 988	6 249 250		3 749 550		3 749 550	9 998 800
S/TOTAL I		72 197 212	(3 859 414)	3 749 550		(109 864)	72 087 348
Placements		-	-				
S/TOTAL II		-	-				-
TOTAL GENERAL BRUT		72 197 212					72 087 348
Provision AFCAR		(3 859 414)	0			0	-3 859 414
Reprise AFCAR		-	3 859 414			3 859 414	3 859 414
TOTAL GENERAL NET		68 337 798	0				72 087 348

(*) Distribution d'actions gratuites.

A3 – Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2024 :

Désignation	Capital	Réserve légale	Autres réserves	Réserve spéciale pour réinvestissement	Résultats reportés	Fonds social	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 31 Décembre 2022	30 000 000	3 000 000	86 480 463	9 000 000	206	993 354	31 307 735	160 781 758
Affectation du résultat de l'exercice 2022								
Affectation en résultats reportés					31 307 735		(31 307 735)	-
Affectation réinvestissement			(2 000 000)	(9 000 000)	11 000 000			-
Affectation réserves			21 860 000		(21 860 000)			-
Affectation en fonds social					(939 232)	939 232		-
Indemnité départ à la retraite					-	(40 590)		(40 590)
Dividendes distribués					(19 500 000)			(19 500 000)
Mouvements sur fonds social						(1 458 445)		(1 458 445)
Résultat de la période							34 776 641	34 776 641
Capitaux propres au 31 Décembre 2023	30 000 000	3 000 000	106 340 463	-	8 710	433 551	34 776 641	174 559 364
Affectation du résultat de l'exercice 2023								
Affectation en résultats reportés					34 776 641		(34 776 641)	-
Affectation réinvestissement								-
Affectation réserves			12 740 000		(12 740 000)			-
Affectation en fonds social					(1 043 300)	1 043 300		-
Indemnité départ à la retraite						(69 872)		(69 872)
Dividendes distribués					(21 000 000)	-		(21 000 000)
Mouvements sur fonds social						(660 382)		(660 382)
Résultat de la période							44 218 473	44 218 473
Capitaux propres au 31 Décembre 2024	30 000 000	3 000 000	119 080 463	-	2 051	746 597	44 218 473	197 047 584

A.4 Tableau de variation des emprunts bancaires au 31 décembre 2024

Eléments	31/12/23	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/24
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	2 495 933	-	(1 002 775)	-	1 493 158
Courant	911 592	(911 593)	1 002 775	-	1 002 774
Billets à ordre et obligation cautionnée					
Courant	5 517 213	(57 575 783)	-	60 293 179	8 234 609
Total courant	6 428 805	(58 487 376)	1 002 775	60 293 179	9 237 383
Total Non-courant	2 495 933	-	(1 002 775)	-	1 493 158

A5 – Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature :

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres produits	Charges financières nettes	Autres gains	Autres pertes
Coût des ventes	494 504 146	491 215 267	2 533 163		1 396 272		(640 556)		
Frais de distribution	39 033 021	4 297 959	25 484 645		9 250 417				
Frais d'administration	15 668 823	1 057 588	139 683	6 300 030	8 171 521				
Autres charges d'exploitation	1 057 097			1 057 097					
Autres produits d'exploitation	(4 297 982)			(1 403 179)		(2 894 803)			
Charges financières nettes	4 347 724				3 546 245		801 480		
Autres gains ordinaires	(1 725 241)							(1 725 241)	
Autres pertes ordinaires	1 912 407			(2 597 017)	1 387		32 553		4 475 484
Total général	550 499 995	496 570 815	28 157 491	3 356 931	22 365 841	(2 894 803)	193 477	(1 725 241)	4 475 484

A6 – Soldes Intermédiaires de Gestion au 31 décembre 2024 :

A6-Soldes Intermédiaires de Gestion au 31/12/2024								
	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
Produits			Charges			Soldes		
Ventes de marchandises	594 989 200	645 120 275	Coût d'achat des marchandises vendues	494 504 146	537 729 497			
Marge commerciale	100 485 054	107 390 778				Marge commerciale	100 485 054	107 390 778
			Autres charges externes	20 808 733	22 250 089			
Valeur ajoutée Brute	79 676 321	85 140 689				Valeur ajoutée Brute	79 676 321	85 140 689
			Impôts et taxes	2 108 436	2 693 493			
			Charges de personnel	25 484 645	23 752 074			
Excédent brut d'exploitation	52 083 240	29 348 389				Excédent brut d'exploitation	52 083 240	58 695 121
Autres gains ordinaires	1 725 241	706 250	Autres charges ordinaires	1 912 407	8 537 173			
Produits financiers	16 750 039	10 436 035	Charges financières	4 347 724	7 216 021			
Autres produits ordinaires	4 297 982	5 910 212	Dotations aux amort et aux prov	7 357 127	5 881 850			
			Impôt/résultat ordinaire	17 020 771	19 335 934			
Résultat des activités ordinaires	44 218 475	34 776 641				Résultat des activités ordinaires	44 218 473	34 776 641
Effet des modifications comptables	-	-	Pertes extraordinaires	-	-			
Résultat net après modifications comptables	44 218 473	34 776 641				Résultat net après modifications comptables	44 218 473	34 776 641

A7 - Etat des engagements hors bilan au 31 décembre 2024 :

1) Engagements par signature en Euros au titre des lettres de crédit :

AMEN BANK	33 000 000 EUR
BIAT	12 000 000 EUR
UBCI	12 000 000 EUR
Total	57 000 000 EUR

2) Engagements par signature en Dinar Tunisien :

AMEN BANK :

Nature	Montant au 31/12/2024
CAUTIONS BANCAIRES	3 917 070
OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 442 611
Total	13 359 681

BIAT :

Nature	Montant au 31/12/2024
CAUTIONS BANCAIRES	4 011 935
Total	4 011 935

ZITOUNA :

Nature	Montant au 31/12/2024
CAUTIONS BANCAIRES	18 876
Total	18 876

UBCI :

Nature	Montant au 31/12/2024
CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total	5 400

3) Intérêts restant à payer :

Les intérêts restant à payer au 31 décembre 2024 sur le crédit bancaire AMEN BANK se détaillent comme suit :

Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
AMEN BANK	6 000 000	193 719	102 167	295 886
Total	6 000 000	193 719	102 167	295 886

4) Effets remis à l'escompte non échus :

Les effets escomptés non échus au 31 décembre 2024 s'élèvent à 26 203 092 DT.

Rapport Général

RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société
Ennakl Automobiles S.A.
Z.I Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

1- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels de la Société Ennakl Automobiles S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir, au 31 décembre 2024, un total bilan de **380 946 396 DT** et des capitaux propres positifs de **197 047 584 DT** y compris le bénéfice net de l'exercice s'élevant à **44 218 473 DT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Ennakl Automobiles S.A. au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

▪ **Les Revenus :**

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat au 31 décembre 2024 pour un montant de **594 989 200 DT** et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de **560 491 816 DT**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers de la société.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

▪ **Évaluation des titres de participation :**

Description de la question clé de l'audit :

Au 31 décembre 2024, les titres de participation s'élèvent à **72 087 348 DT** en brut dont **60 088 548 DT** correspondent à des titres cotés. Ces titres font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

La valeur d'usage est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont essentiellement la valeur de marché, la valeur d'utilité fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels actualisés, l'actif net et l'utilité procurée à la société.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que pour la détermination de la valeur d'utilité, l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'usage, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clef de l'audit.

Réponse d'audit :

Nos travaux ont consisté principalement :

1. Pour les sociétés cotées : nous avons vérifié les facteurs retenus par la société pour la détermination de la valeur d'usage dont essentiellement le cours boursier et l'actif net.
2. Pour les sociétés non cotées : nous avons examiné leur situation financière afin d'identifier tout indice éventuel de dépréciation. Pour les sociétés présentant un indice éventuel de dépréciation, nous avons obtenu les états financiers les plus récents, examiné la démarche et les hypothèses retenues par la direction pour la détermination de la valeur d'usage.
3. Nous avons vérifié que toute dépréciation éventuelle qui en découle a été prise en compte.

Rapport d'activité du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport d'activité et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'Article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport d'activité par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport d'activité, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers conformes au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de

la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers individuels. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale ainsi qu'au Comité Permanent d'Audit de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 11 avril 2025,

Les co-commissaires aux comptes :

BDO Tunisie

**Khaled MNIF
Partner**

Expert-Partners

**Jamel MEZIOU
Partner**

Rapport Spécial

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la société

Ennakl Automobiles S.A.

Z.I Ariana – Aéroport

BP 129 – 1080 Tunis

Messieurs,

En application des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les conventions réglementées, prévues par lesdits articles, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations réalisées en 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Transactions effectuées avec la société filiale « Car Gros » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société Car Gros un montant de 1 960 426 DT HT au titre des charges communes de l'exercice 2024.
- La société Ennakl Automobiles loue à la société Car Gros un immeuble composé d'un local administratif, d'un dépôt et d'un parking d'une superficie de 10 000 m² situé à la Goulette pour une durée de quatre ans renouvelables par tacite reconduction. Les frais de location s'élèvent à 157 500 DT HT par trimestre. Les frais de location au 31 décembre 2024 se sont élevés à 630 000 DT HT.

Le solde débiteur divers de la société Car gros dans les comptes Ennakl S.A tenant compte des charges communes, des frais de location et des opérations diverses s'élève à 2 461 595 DT débiteur au 31/12/2024 contre un solde de 3 526 764 DT débiteur au 31/12/2023.

- La société Car Gros a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 15 344 820 DT HT net de remises au titre de ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et accessoires et un montant de 328 235 DT HT net de remises au titre de ventes de matériel et outillages.

Le solde fournisseurs de la société Car Gros dans les comptes de la société Ennakl tenant compte des achats de pièces rechange, lubrifiants, accessoires, du matériel et outillages s'élève à 9 514 465 DT au 31/12/2024, contre un solde de 16 190 055 DT au 31/12/2023.

- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 2 883 DT HT au titre d'entretien et réparations de véhicules ;
- La société Ennakl Automobiles a facturé à la société Car Gros un montant de 1 648 665 DT HT au titre de ventes de pièces de rechanges.

Le solde client de la société Car Gros dans les comptes de la société Ennakl tenant compte de la vente de pièces rechange et de la prestation s'élève à 328 442 DT au 31/12/2024, contre un solde de 1 243 210 DT au 31/12/2023.

Transactions effectuées avec la société filiale « STLV » :

- La société Ennakl Automobiles S.A a facturé à la société STLV des ventes de véhicules neufs pour un montant de 5 990 770 DT en hors taxes et net des remises ;
- La société Ennakl S.A. a facturé à la société « STLV » un montant de 139 385 DT net de remises au titre de frais d'entretien.
- La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à la société STLV un montant de 59 400 DT HT au titre de la location d'un espace d'exploitation à usage de bureau et de hangar d'une superficie de 877 m² situé à la Zone Industrielle de la Charguia II.

Le solde clients et effets à recevoir de la société STLV dans les comptes de la société Ennakl tenant compte de la vente de véhicules neufs, des frais de location et des prestations de services d'entretien et réparations s'élève à 2 828 030 DT au 31/12/2024, contre un solde de 5 448 991 DT au 31/12/2023.

- En 2024, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 385 241 DT en hors taxes au titre de location de véhicules ;
- En 2024, la société « STLV » a facturé à la société Ennakl S.A un montant de 428 800 DT en hors taxes au titre de la mise à disposition de son personnel.

Les solde fournisseurs et charges à payer de la société STLV dans les comptes de la société Ennakl tenant compte des prestations de services de location de véhicules et de mise à disposition de personnel s'élèvent respectivement à 132 762 DT et 177 514 DT au 31/12/2024, contre un solde de 44 208 DT et 24 632 DT au 31/12/2023.

Cession du fonds de commerce de l'agence de Gabes

La société Ennakl Automobiles S.A a cédé courant 2024 son fonds de commerce relatif à l'agence de Gabes pour 400 000 DT et a signé un contrat de location avec le preneur pour un loyer mensuel de 7 123 DT en hors taxes.

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 02 octobre 2024, la société Ennakl S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2024 à 4 464 650 DT ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 4 273 005 DT ;
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 33 000 000 Euro ;
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat ;

Les soldes des engagements effectifs au 31 Décembre 2024 sont détaillés au niveau de l'Annexe 7 (A-7).

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe Poulina) :

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe PGH se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Prestations de services après ventes HT
AMEN BANK	1 351 213	16 755
CAFE BONDIN	-	21 462

PARENIN	535 727	34 587
CAFE BEN YEDDER	151 928	15 259
POULINA GROUP HOLDING	62 662	2 505
COMAR	-	1 256 048
PGI HOLDING	-	15 581
AMEN SANTE	222 617	8 919
Clinique El Amen	96 757	-
Total	2 420 904	1 371 117

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 85 067 215 DT TTC ;
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 49 143 543 DT TTC.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 17/04/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2024 à hauteur de 911 593 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 298 751 DT en 2024. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2024 à 2 495 933 DT.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours de l'exercice 2024, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours.

Au 31 Décembre 2024, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8 234 608 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe Amen et PGH) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 628 169 DT ;
- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société Ennakl Automobiles pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée d'une année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de

60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'année 2024 s'élève à 66 150 DT HT.

- En 2024, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières ;

II- Obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit :

II-1- Rémunérations servies aux dirigeants par la société Ennakl Automobiles :

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Rémunérations servies aux dirigeants :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JALET	M. Mohamed Habib LASRAM	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE (**)
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	435 000	460 165	338 232	509 913	424 878	75 744

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Le conseil d'administration du 23 Août 2024, a décidé la nomination de Mr. Ahmed Aziz Haj en tant que nouveau directeur général Adjoint à partir du 1er septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JALET suite à son départ à la retraite.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2024. Au titre de l'exercice 2024, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2024, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

II-2- Rémunérations servies aux dirigeants par les sociétés placées sous son contrôle au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales :

La rémunération et les avantages accordés au Président du conseil d'administration et au Directeur Général Adjoint de la société Ennakl Automobiles par la filiale « S.T.L.V », au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, sont détaillés comme suit :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE
Nature de la rémunération brute	Président du conseil d'administration de la société mère	Directeur Général Adjoint

Rémunération brute (*)	192 500	309 218
-------------------------------	---------	---------

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 11 avril 2025,

Les co-commissaires aux comptes :

BDO Tunisie

Expert-Partners

**Khaled MNIF
Partner**

**Jamel MEZIOU
Partner**

MAC FCP DYNAMIQUE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC FCP DYNAMIQUE » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 29.812.859, un actif net de D : 29.795.185 et un bénéfice de D : 1.454.840.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC FCP DYNAMIQUE », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à

la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une

opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024
Portefeuille-titres	4	<u>24 053 886</u>
Actions et droits rattachés		22 585 307
Titres OPCVM		1 468 579
Placements monétaires et disponibilités		<u>5 758 973</u>
Placements Monétaires	5	1 001 466
Disponibilités		4 757 508
TOTAL ACTIF		<u><u>29 812 859</u></u>
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	6	17 574
Autres créditeurs divers	7	100
TOTAL PASSIF		<u><u>17 674</u></u>
ACTIF NET		
Capital	8	29 498 158
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice		297 026
ACTIF NET		<u><u>29 795 185</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>29 812 859</u></u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31 décembre 2024</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	110 778
Dividendes		110 778
Revenus des placements monétaires	10	1 070
Revenus des prises en pension	11	55 607
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		167 455
Charges de gestion des placements	12	(76 134)
REVENU NET DES PLACEMENTS		91 321
Autres charges		(86)
RESULTAT D'EXPLOITATION		91 235
Régularisation du résultat d'exploitation		205 792
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		297 026
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(205 792)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		794 935
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		675 536
Frais de négociation de titres		(106 865)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 454 840

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

*Exercice clos
le 31 décembre
2024*

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

1 454 840

Résultat d'exploitation	91 235
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	794 935
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	675 536
Frais de négociation de titres	(106 865)

TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

28 240 345

Souscriptions

- Capital	26 686 100
- Régularisation des sommes non distribuables	1 448 487
- Régularisation des sommes distribuables	205 781

Rachats

- Capital	(100 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(34)
- Régularisation des sommes distribuables	11

VARIATION DE L'ACTIF NET

29 695 185

ACTIF NET

En début d'exercice	100 000
En fin d'exercice	29 795 185

NOMBRE DE PARTS

En début d'exercice	1 000
En fin d'exercice	266 861

VALEUR LIQUIDATIVE

111,651

TAUX DE RENDEMENT

11,65%

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 mars 2004.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de constitution, soit le 25 Avril 2024.

La date d'ouverture au public est le 13 mai 2024.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC FCP DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 24.053.886 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Actions & droits rattachés	-	21 814 251	22 585 307	75,80%
TN0003400058	AMEN BANK	51 365	1 881 741	1 853 660	6,22%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	41 500	2 180 905	2 133 308	7,16%
TN0001800457	BIAT	20 525	1 830 231	1 924 814	6,46%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	1 000 000	2 100 000	2 153 000	7,23%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	317 500	2 000 250	2 349 500	7,89%
TN0007530017	ONE TECH	276 525	2 317 427	2 573 065	8,64%
TN0007610017	S.A.H	200 000	1 769 921	2 023 400	6,79%
TN0001100254	SFBT	256 450	3 251 586	2 988 155	10,03%
TN0006560015	SOTUVER	162 500	1 983 905	2 062 450	6,92%
TN0007270010	TPR	250 000	1 537 500	1 580 500	5,30%
TN0003900107	UIB	42 260	960 784	943 455	3,17%
	Titres OPCVM	-	1 444 701	1 468 579	4,93%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	9 600	1 444 701	1 468 579	4,93%
	TOTAL		23 258 951	24 053 886	80,73%
Pourcentage par rapport au total des actif					80,68%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	-	-	-	-
<u>* Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions côtées	27 034 275		27 034 275	
Titres OPCVM	22 990 077		22 990 077	
<u>* Remboursements et cessions de l'exercice</u>				
Cession actions côtées	(5 220 024)		(5 220 024)	464 291
Cession titres OPCVM	(21 545 376)		(21 545 376)	211 245
<u>* Variation des plus (ou moins) values latentes</u>				
Actions côtées		771 056	771 056	
Titres OPCVM		23 878	23 878	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	23 258 951	794 935	24 053 886	675 536

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 1.001.466, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	1 000 000	1 001 466	3,36%
Pension livrée ATB au 06/01/2025 à (au taux de 8,99%) 978 BTA 7,5% Décembre 2028	1 000 000	1 001 466	3,36%
TOTAL	1 000 000	1 001 466	3,36%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			3,36%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 17.574, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Rémunération du gestionnaire	17 574
Total	<u>17 574</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 100 , et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Retenue à la source	100
Total	<u>100</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital initial

Montant	100 000
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	1

Souscriptions réalisées

Montant	26 686 100
Nombre de parts émises	266 861
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(100 000)
Nombre de parts rachetées	(1 000)
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	794 935
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	675 536
Régularisation des sommes non distribuables	1 448 453
Frais de négociation de titres	(106 865)

Capital au 31-12-2024

Montant	29 498 158
Nombre de parts	266 861
Nombre de copropriétaires	5

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 110.778, et se détaillent comme suit :

	2024
<u>Dividendes</u>	
des actions admises à la cote	110 778
TOTAL	110 778

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.070 , et s'analyse comme suit :

	2024
Intérêts des dépôts à vue	1 070
TOTAL	1 070

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 55.607, et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 76.134, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	76 134
Total	76 134

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>
Revenus des placements	0,627
Charges de gestion des placements	(0,285)
Revenus net des placements	0,342
Autres charges	-
Résultat d'exploitation (1)	0,342
Régularisation du résultat d'exploitation	0,771
Sommes distribuables de l'exercice	1,113
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2,979
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,531
Frais de négociation de titres	(0,400)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	5,110
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,452
Résultat non distribuable de l'exercice	5,110
Régularisation du résultat non distribuable	5,428
Sommes non distribuables de l'exercice	10,538
Valeur liquidative	111,651
Ratios de gestion des placements	
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,27%
Autres charges / actif net moyen	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,05%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC DYNAMIQUE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

Les commissions de gestion couvrira notamment les frais du dépositaire, la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux compte, et les dépenses de promotion et de publicié.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, en contre partie elle percevra une commission annuelle de 0,1% HT de l'actif net avec un maximum de 20 000 Dinars HT par an.

Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

MAC HORIZON 2033 FCP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2033 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 56.856.820, un actif net de D : 56.827.677 et un bénéfice de D : 6.740.286.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2033 FCP », au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section

« Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2025

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	30 673 979	11 795 163
Actions et droits rattachés		24 195 451	5 400 975
Obligations et valeurs assimilées		3 644 264	5 255 756
Titres OPCVM		2 834 265	1 138 432
Placements monétaires et disponibilités		26 182 841	41 496 363
Placements monétaires	5	24 099 344	41 448 262
Disponibilités		2 083 497	48 101
Créances d'exploitation	6	-	56 677
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		56 856 820	53 348 203
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	28 581	26 850
Autres créditeurs divers	8	562	522
TOTAL PASSIF		29 142	27 372
ACTIF NET			
Capital	9	53 438 608	50 087 388
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	-
Sommes distribuables de l'exercice		3 389 066	3 233 443
ACTIF NET		56 827 677	53 320 831
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		56 856 820	53 348 203

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2024</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	1 097 917	7 270
Dividendes		927 709	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		170 208	7 270
Revenus des placements monétaires	11	1 118 959	34 144
Revenus des prises en pension	12	1 497 205	3 378 180
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 714 080	3 419 594
Charges de gestion des placements	13	(324 969)	(199 625)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 389 111	3 219 969
Autres charges	14	(46)	(36)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 389 066	3 219 933
Régularisation du résultat d'exploitation		-	13 510
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 389 066	3 233 443
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	(13 510)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		2 417 595	110 129
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		1 059 283	1 851
Frais de négociation de titres		(125 657)	(24 592)
RESULTAT DE L'EXERCICE		6 740 286	3 307 321

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2024	Année 2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	6 740 286	3 307 321
Résultat d'exploitation	3 389 066	3 219 933
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 417 595	110 129
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 059 283	1 851
Frais de négociation de titres	(125 657)	(24 592)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(3 233 440)	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	49 913 510
Souscriptions		
- Capital initial	33 558 551	53 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	906 805	137
- Régularisation des sommes distribuables	1 205 327	113 072
Rachats		
- Capital	(33 558 551)	(3 100 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	(906 805)	(137)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 205 327)	(99 562)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 506 846	53 220 831
ACTIF NET		
En début d'exercice	53 320 831	100 000
En fin d'exercice	56 827 677	53 320 831
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	5 000	10
En fin d'exercice	5 000	5 000
VALEUR LIQUIDATIVE	11 365,535	10 664,166
TAUX DE RENDEMENT	12,64%	6,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC HORIZON 2033 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 07 Mars 2023.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 10 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 10 ans à compter de la date de constitution soit le 6 Avril 2023.

La date d'ouverture au public est le 08 Mai 2023.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC HORIZON 2033 FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds « MAC HORIZON 2033 FCP » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique

« Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 30.673.979 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions & droits rattachés			21 703 219	24 195 451	42,58%
TN0003400058	AMEN BANK	66 282	2 180 110	2 391 985	4,21%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	50 000	2 443 462	2 570 250	4,52%
TN0001800457	BIAT	26 744	2 185 129	2 508 026	4,41%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	836 917	1 849 931	1 801 882	3,17%
TN0007310139	HANNIBAL LEASE	225 000	1 417 500	1 665 000	2,93%
TN0007530017	ONE TECH	341 971	2 872 403	3 182 040	5,60%
TN0007610017	SAH	300 000	2 637 381	3 035 100	5,34%
TN0001100254	SFBT	265 000	2 943 494	3 087 780	5,43%
TN0006560015	SOTUVER	65 250	808 684	828 153	1,46%
TN0002100907	TL	150 000	1 950 000	2 698 500	4,75%
TN0007270010	TPR	67 500	415 125	426 735	0,75%
Titres OPCVM			2 798 773	2 834 265	4,99%
TN0006840011	FIDELITY SICAV	10 580	1 161 564	1 166 815	2,05%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	10 900	1 637 209	1 667 449	2,93%
Obligations de sociétés et valeurs assimilées			3 500 000	3 644 264	6,41%
TNTUDMZLCA16	ATL 2024-2 TF 10,35% 5 ANS	5 000	500 000	502 609	0,88%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A TF 10,70% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 117 260	3,73%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-02 TF10,5 % 5 ANS	10 000	1 000 000	1 024 395	1,80%
TOTAL			28 001 992	30 673 979	53,98%
Pourcentage par rapport au total actifs					53,95%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	11 451 056	233 978	110 129	11 795 163	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions côtées	23 147 373			23 147 373	
Titres OPCVM	38 354 360			38 354 360	
Obligations des sociétés	3 500 000			3 500 000	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Cession des actions côtées	(6 742 954)			(6 742 954)	698 233
Cession titres OPCVM	(36 690 286)			(36 690 286)	352 606
Remboursement Bon de Trésor Assimilables	(5 017 556)			(5 017 556)	8 444
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>					
Actions côtées			2 390 057	2 390 057	
Titres OPCVM			31 760	31 760	
BTA			(4 222)	(4 222)	
* <u>Variation des intérêts courus</u>					
		(89 714)		(89 714)	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	28 001 992	144 264	2 527 724	30 673 979	1 059 283

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 24.099.344, se détaillant comme suit :

	Désignation	Période	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif net
	Certificats de dépôt		9 659 557	9 937 772	17,49%
TNA0MA1O25J7	Certificat de dépôt BTL 06-01-2025 (au taux de 10,49%)	10 jours	3 990 703	3 995 345	7,03%
TNYUDWGQ7R30	Certificat de dépôt AMEN BANK 06-01- 2025 (au taux de 8,99%)	10 jours	998 007	999 002	1,76%
TNO88G49Q0N4	Certificat de dépôt BNA 18-02-2025 (au taux de 10,76%)	300 jours	4 670 847	4 943 425	8,70%
	Comptes à terme		8 400 000	8 687 655	15,29%
	Placement ATB 31-03-2025 (au taux 10,00%)	182 jours	5 400 000	5 510 071	9,70%
	Placement BNA 19-02-2025 (au taux 10,76%)	300 jours	3 000 000	3 177 584	5,59%
	Créances sur opérations de pensions livrées		5 199 144	5 473 916	9,63%
	Pension Livrée BNA au 18/02/2025 (au taux de 9,76%) 4 195 BTA 6,3% Mars 2026	300 jours	3 999 144	4 272 157	7,52%
	Pension Livrée ATB au 06/01/2025 (au taux de 8,99%) 1 174 BTA 7,5% Décembre 2028	11 jours	1 200 000	1 201 759	2,11%
	TOTAL		23 258 701	24 099 344	42,41%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				42,39%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2024 un solde nul, contre un solde de D : 56.677 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	-	56 677
Total	-	56 677

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 28.581, contre un solde de D : 26.850 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	28 581	26 850
Total	28 581	26 850

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 562, contre un solde de D : 522 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenue à la source	562	522
Total	562	522

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	50 087 388
Nombre de parts émises	5 000
Nombre de copropriétaires	20

Souscriptions réalisées

Montant	33 558 551
Nombre de parts émises	3 350
Nombre de copropriétaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(33 558 551)
Nombre de parts rachetées	(3 350)
Nombre de copropriétaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	2 417 595
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 059 283
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation de titres	(125 657)

Capital au 31-12-2024

Montant	53 438 608
Nombre de parts	5 000
Nombre de copropriétaires	15

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 1.079.917 contre D : 7.270 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	2024	2023
<u>Dividendes</u>		
des actions admises à la cote	927 709	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	162 938	-
intérêts des BTA	7 270	7 270
TOTAL	1 097 917	7 270

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.118.959, contre D : 34.144 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	2024	2023
Intérêts des BTC	81 967	13 558
Intérêts des certificats de dépôt	310 302	10 639
Intérêts des comptes à terme	714 451	9 516
Intérêts des dépôts à vue	12 239	431
TOTAL	1 118 959	34 144

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2024 à D : 1.497.205, contre D : 3.378.180 au 31/12/2023 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 324.969, contre un solde de D : 199.625 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	324 969	199 625
Total	<u>324 969</u>	<u>199 625</u>

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 46, contre un solde de D : 36 au 31 décembre 2023, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Services bancaires et assimilés	46	36
Total	<u>46</u>	<u>36</u>

Note 15 : Autres informations***15.1. Données par part et ratios pertinents***

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	742,816	683,919
Charges de gestion des placements	(64,994)	(39,925)
Revenus net des placements	677,822	643,994
Autres charges	(0,009)	(0,007)
Résultat d'exploitation (1)	677,813	643,987
Régularisation du résultat d'exploitation	-	2,702
Sommes distribuables de l'exercice	677,813	646,689
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	483,519	22,026
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	211,857	0,370
Frais de négociation de titre	(25,131)	(4,918)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	670,244	17,478
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1 348,057	661,464
Résultat non distribuable de l'exercice	670,244	17,478
Sommes non distribuables de l'exercice	670,244	17,478
Distribution de Dividendes	646,688	-
Valeur liquidative	11 365,535	10 664,166
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	0,59%	0,39%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,15%	6,26%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC HORIZON 2033 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, en contre partie elle percevra une commission annuelle de 0,1% HT de l'actif net avec un maximum de 20 000 Dinars HT par an.

Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.



Société d'expertise comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (L.G) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

RC : B1114411996 - ME : 048096 HAM 000

Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR INKADH »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR INKADH », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 33.656.733, un actif net de D : 33.456.331 et un déficit de D : 578.144.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR INKADH »

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2025

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4		32 571 103	21 805 464
Actions et droits rattachés			29 500 000	20 200 000
Titres OPCVM			2 751 903	1 287 709
Obligations et valeurs assimilées			319 200	317 755
Placement monétaires et disponibilités			6 503	43 823
Disponibilités			6 503	43 823
Créances d'exploitation	5		1 079 127	371 992
TOTAL ACTIF			33 656 733	22 221 279
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6		130 419	79 369
Autres créditeurs divers	7		69 983	107 435
TOTAL PASSIF			200 402	186 804
ACTIF NET				
Capital	8		37 386 831	25 131 415
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos			(3 096 940)	(2 084 128)
Sommes distribuables de l'exercice en cours			(833 560)	(1 012 812)
ACTIF NET			33 456 331	22 034 475
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			33 656 733	22 221 279

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Du 01/01 au 31/12/2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	287 044	17 755
Dividendes		267 844	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 200	17 755
Revenus des placements monétaires	10	8 337	5 119
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		295 381	22 874
Charges de gestion des placements	11	(992 286)	(956 672)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(696 905)	(933 798)
Autres charges	12	(136 655)	(79 014)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(833 560)	(1 012 812)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(833 560)	(1 012 812)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(7 628)	(1 061 929)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	263 044	202 145
RESULTAT DE L'EXERCICE		(578 144)	(1 872 596)

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Du 01/01 au 31/12/2024</i>	<i>Du 01/01 au 31/12/2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(578 144)	(1 872 596)
Résultat d'exploitation	(833 560)	(1 012 812)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 628)	(1 061 929)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	263 044	202 145
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	12 000 000	-
Souscriptions / Appels		
- Montant appelé	12 000 000	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 421 856	(1 872 596)
ACTIF NET		
En début d'exercice (Capital initial)	22 034 475	23 907 071
En fin d'exercice	33 456 331	22 034 475
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice	50 000	50 000
En fin d'exercice	50 000	50 000
VALEUR LIQUIDATIVE (*)	669,127	440,689
TAUX DE RENDEMENT	(1,70%)	(7,83%)
(*) correspondant à une valeur nominale libérée de	750	510

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR INKADH » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 24 septembre 2020 et le 11 Décembre 2020.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises non cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'objectif du Fonds est le placement des sommes souscrites et libérées par les investisseurs en vue de la constitution d'un portefeuille diversifié de participations qui représentent au moins 80% des souscriptions et la réalisation de revenus et de plus-values sur les capitaux investis.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution, soit le 23 février 2021. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 divisé en 5.000 parts d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune souscrites en totalité. La libération des parts est progressive sur appels du gestionnaire.

Au 31 décembre 2024, le montant appelé du fonds s'élève à D : 37.500.000 et le montant libéré est de D : 37.270.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR INKADH est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la côte

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la côte de la Bourse, sont évalués en date d'arrêté, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;
- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

En cas de perte de valeur, la valeur de l'investissement est diminuée du même montant.

S'il n'existe pas d'informations suffisantes pour déterminer précisément le montant de l'ajustement nécessaire, la juste valeur est diminuée par tranche de 25%.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2-Evaluation des placements en obligations

Les placements en obligations et valeurs similaires, sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.4-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 32.571.103, et se détaille ainsi :

code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			30 500 000	29 500 000	88,17%
	ATLAS PACKAGING	500 000	5 000 000	4 500 000	13,45%
	TUNICOM	714 286	5 000 000	4 500 000	13,45%
	EL BAHAR	120 000	1 200 000	1 200 000	3,59%
	SAM TEST & AUTOMATION	10 304	5 000 000	5 000 000	14,94%
	LA BAGUETTE	1 376	5 000 000	5 000 000	14,94%
	ECOMAT	140 000	3 500 000	3 500 000	10,46%
	NOVARINO TUNISIE	18 000	1 800 000	1 800 000	5,38%
	SAPORI ITALIA	3 440	4 000 000	4 000 000	11,96%
Obligations et valeurs assimilées			300 000	319 200	0,95%
	Obligations Convertibles en actions EL BAHAR	3 000	300 000	319 200	0,95%
Tires OPCVM			2 646 896	2 751 903	8,23%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	17 989	2 646 896	2 751 903	8,23%
	TOTAL		33 446 896	32 571 103	97,35%

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Solde au 31 décembre 2023</u>	22 675 074	17 755	(887 365)	21 805 464	
Acquisitions de l'exercice					
Actions non cotées	9 300 000			9 300 000	
Titres OPCVM	12 251 944			12 251 944	
Cessions de l'exercice					
Titres OPCVM	(10 780 121)			(10 780 121)	263 044
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres			(7 628)	(7 628)	
Variations des intérêts courus		1 445		1 445	
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	33 446 896	19 200	(894 993)	32 571 103	263 044

Note 5 : Créance d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.079.127, contre D : 371.992 au 31 décembre 2023, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Avances en compte courant (*)	704 665	-
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	689	98
Souscripteurs de parts, montants appelés non libérés	230 000	230 000
Honoraires Due-diligences pris en charge par l'émetteur	141 231	141 053
Autres débiteurs	2 005	-
Mac Private Management	-	304
Autres	537	537
Total	<u>1 079 127</u>	<u>371 992</u>

(*) : Il s'agit d'une avance en compte courant consentie à la société NAVARINO TUNISIE, dans laquelle le fonds détient une participation de D : 1.800.000 et ce, pour une durée de 5 ans et productive d'intérêt au taux de 10%.

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 130.419, contre 79.369 au 31 décembre 2023 , et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	21 300	-
Rémunération du dépositaire	109 119	79 369
Total	<u>130 419</u>	<u>79 369</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 69.983, contre D : 107.435 au 31 décembre 2023, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevances CMF	3 346	2 960
Honoraires commissaire aux comptes	16 000	16 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Honoraires des prestataires de services	-	37 838
Retenue à la source à payer	637	637
Total	<u>69 983</u>	<u>107 435</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant souscrit	50 000 000
Montant souscrit non appelé	(24 500 000)
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2021	245 845
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2022	245 354
Plus (ou moins) values réalisées et potentielles sur titres de 2023	(859 784)
Nombre de parts émises	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions / Appels

Montant appelé	12 000 000
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Rachats

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 628)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	263 044

Capital au 31-12-2024

Montant	37 386 831
Nombre de parts	50 000
Nombre de copropriétaires	4

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 287.044, contre D :17.755 au 31 décembre et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2023
Revenus des actions, valeurs assimilées et droits rattachés	267 844	-
Revenus des actions		
- Dividendes	267 844	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	19 200	17 755
Revenus des obligations		
- Intérêts	19 200	17 755
TOTAL	287 044	17 755

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 8.337, contre D: 5.119 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	du 01/01 au 31/12/2024	du 01/01 au 31/12/2023
- Intérêts des dépôts à vue	3 672	5 119
- Intérêts sur avances en compte courant actionnaires	4 665	-
TOTAL	8 337	5 119

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées au 31 décembre 2024 s'élèvent à D : 992.286, contre D: 956.672 en 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	962 536	929 263
Rémunération du dépositaire	29 750	27 409
Total	<u>992 286</u>	<u>956 672</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 136.655, contre D : 79.014 en 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	2 589	2 741
Honoraires commissaire aux comptes	16 671	11 214
Rémunérations apporteurs d'affaires	42 261	47 601
Honoraires mission spéciale	24 808	37 848
Jetons de présence, comité de stratégie et suivie	50 000	50 000
Impôts et taxes	180	32 308
Commissions bancaires	146	171
Prise en charge des honoraires de Due-diligences par les émetteurs	-	(102 869)
Total	<u>136 655</u>	<u>79 014</u>

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus des placements	5,908	0,457
Charges de gestion des placements	(19,846)	(19,133)
Revenus net des placements	<u>(13,938)</u>	<u>(18,676)</u>
Autres charges	(2,733)	(1,580)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(16,671)</u>	<u>(20,256)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(16,671)</u>	<u>(20,256)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(0,153)	(21,239)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5,261	4,043
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>5,108</u>	<u>(17,196)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(11,563)</u>	<u>(37,452)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>5,108</u>	<u>(17,196)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>5,108</u>	<u>(17,196)</u>
Distribution de dividende	-	-
Valeur liquidative	<u>669,127</u>	<u>440,689</u>
Correspondant à une valeur nominale libérée de	<u>750,000</u>	<u>510,000</u>
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	3,58%	4,16%
Autres charges / actif net moyen	0,49%	0,34%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(3,00%)	(4,41%)

FCPR INKADH

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR INKADH" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à :

- 1.25% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds non investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds ;
- 2% HT du montant total des souscriptions de parts du fonds investies sur une base annuelle pour toute la durée du fonds.

Ces honoraires sont payables en tranches trimestrielles d'avance.

Au-delà, les honoraires de gestion seront de 2% HT du montant du fonds diminué des montants restitués aux porteurs de parts en coût historique ainsi que des pertes définitives éventuelles qui seraient constatées sur certaines lignes du portefeuille.

De plus, Le gestionnaire percevra une commission de surperformance de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement interne annuel supérieur à 10%.

Cette rémunération est calculée après déduction de tous les frais et commissions sur la base de 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et un taux de rendement interne annuel de 10% au terme de sa durée de vie.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.



Société d'expertise comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

IU: 0048096H - MF : 048096 HAM 000

Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR RELANCE+ »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR RELANCE+ », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 28.284.463, un actif net de D : 28.239.799 et un bénéfice de D : 739.799.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR RELANCE+ » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR RELANCE+ » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR RELANCE+ » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR RELANCE+ », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR RELANCE+ ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2025

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



FCPR RELANCE+

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF		Note	31/12/2024
Portefeuille-titres	4		28 276 269
Titres OPCVM			28 276 269
Placements monétaires et disponibilités			8 159
Disponibilités			8 159
Créances d'exploitation	5		36
TOTAL ACTIF			28 284 463
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6		29 750
Autres créditeurs divers	7		14 915
TOTAL PASSIF			44 665
ACTIF NET			
Capital	8		28 764 293
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos			-
Sommes distribuables de l'exercice en cours			(524 494)
ACTIF NET			28 239 799
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			28 284 463

FCPR RELANCE+

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2024
Revenus du portefeuille-titres		-
Dividendes		-
Revenus des placements monétaires	9	1 379
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 379
Charges de gestion des placements	10	(454 500)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(453 122)
Autres charges	11	(71 373)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(524 494)
Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(524 494)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	1 250 685
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	13 609
RESULTAT DE L'EXERCICE		739 799

FCPR RELANCE+

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	739 799
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	(524 494)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 250 685
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 609
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	27 500 000
Souscriptions	
- Capital	27 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	28 239 799
ACTIF NET	
En début d'exercice	-
En fin d'exercice	28 239 799
NOMBRE DE PARTS	
En début d'exercice	27 500
En fin d'exercice	27 500
VALEUR LIQUIDATIVE	1 026,902
TAUX DE RENDEMENT	2,69%

FCPR RELANCE+

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR RELANCE+ » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 18 Mars 2024 et le 19 Mars 2024.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.

Il est tenu, dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts, d'employer 80% au moins de ses actifs dans des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 50.000.000 divisé en 50.000 parts d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune
Au 31 décembre 2024, le montant souscrit et libéré du fonds s'élève à D : 27.500.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR RELANCE+ est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Par exception le premier exercice commence à courir à compter de la date de constitution du fonds jusqu'au 31 décembre de la même année.

Ainsi, le premier exercice social s'étale du 21 mars 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

FCPR RELANCE+

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 28.276.269 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	Pourcentage de détention	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
	Tires OPCVM			27 025 584	28 276 269	100,13%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	184 840		27 025 584	28 276 269	100,13%
	TOTAL			27 025 584	28 276 269	100,13%

FCPR RELANCE+*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) valeurs latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) valeurs réalisées</u>
<u>Solde au départ</u>	-	-	-	-
Acquisitions de l'exercice				
Titres OPCVM	27 496 790		27 496 790	
Cessions de l'exercice				
Titres OPCVM	(471 206)		(471 206)	13 609
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres		1 250 685	1 250 685	
<u>Solde au 31 décembre 2024</u>	<u>27 025 584</u>	<u>1 250 685</u>	<u>28 276 269</u>	<u>13 609</u>

FCPR RELANCE+*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 5 : Créance d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 36, et s'analyse comme suit :

	<u><u>31/12/2024</u></u>
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	36
Total	<u><u>36</u></u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 29.750, et s'analyse comme suit :

	<u><u>31/12/2024</u></u>
Dépositaire	29 750
Total	<u><u>29 750</u></u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 14.915, et se détaille comme suit :

	<u><u>31/12/2024</u></u>
Redevance CMF	2 825
Honoraires commissaire aux comptes	12 000
Etat, retenue à la source	90
Total	<u><u>14 915</u></u>

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Capital en début de période

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Souscriptions réalisées

Montant	27 500 000
Nombre de parts émises	27 500
Nombre de copropriétaires	7

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 250 685
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 609

Capital au 31-12-2024

Montant	28 764 293
Nombre de parts	27 500
Nombre de copropriétaires	7

FCPR RELANCE+

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D : 1.379 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées en 2024 s'élèvent à D : 454.500 et se détaillent comme suit :

	2024
Rémunération du gestionnaire	424 750
Rémunération du dépositaire	29 750
Total	454 500

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 71.373 et s'analysent comme suit :

	2024
Redevance CMF	2 825
Frais de constitution	56 000
Honoraires commissaire aux comptes	12 000
Impôt et taxe	260
Commissions bancaires	288
Total	71 373

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2024</u>
Revenus des placements	0,050
Charges de gestion des placements	(16,527)
Revenus net des placements	(16,477)
Autres charges	(2,595)
Résultat d'exploitation (1)	(19,073)
Régularisation du résultat d'exploitation	-
Sommes distribuables de l'exercice	(19,073)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	45,479
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,495
Plus (ou moins) values sur titres (2)	45,974
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	26,902
Résultat non distribuable de l'exercice	45,974
Régularisation du résultat non distribuable	-
Sommes non distribuables de l'exercice	45,974
Distribution de dividende	-
Valeur liquidative	1 026,902
Ratios de gestion des placements	
Charges / actif net moyen	1,63%
Autres charges / actif net moyen	0,26%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(1,88%)

FCPR RELANCE+

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR RELANCE+" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à 2% HT l'an du montant des souscriptions, payables à l'avance au début de chaque semestre.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.



Société d'expertise comptable

Inscrite au Tableau de l'Ordre

Immeuble International City Center - Tour des Bureaux

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie

Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405

IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000

Mail : administration@finor.com.tn

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société « MAC PRIVATE MANAGEMENT »
gestionnaire de « FCPR TANMYA »

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement à risque « FCPR TANMYA », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 30.399.020, un actif net de D : 30.260.619 et un bénéfice de D : 307.554.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA », de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « FCPR TANMYA ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

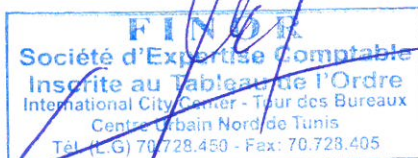
En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 21 mars 2025

FINOR

Mustapha MEDHIOUB



FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	30 392 144	25 099 543
Actions et droits rattachés		13 900 000	11 200 000
Titres OPCVM		16 492 144	13 899 543
Placements monétaires et disponibilités		6 447	9 697
Disponibilités		6 447	9 697
Créances d'exploitation	5	429	2 900 359
TOTAL ACTIF		30 399 020	28 009 599
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	83 300	53 550
Autres créditeurs divers	7	55 101	32 984
TOTAL PASSIF		138 401	86 534
ACTIF NET			
Capital	8	32 059 324	28 892 178
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		(969 113)	(292 907)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(829 592)	(676 206)
ACTIF NET		30 260 619	27 923 065
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		30 399 020	28 009 599

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>31/12/2024</i>	<i>31/12/2023</i>
Revenus du portefeuille-titres		-	-
Dividendes		-	-
Revenus des placements monétaires	9	679	1 965
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		679	1 965
Charges de gestion des placements	10	(712 801)	(573 796)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(712 122)	(571 831)
Autres charges	11	(117 470)	(104 374)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(829 592)	(676 206)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(829 592)	(676 206)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	756 848	534 109
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	4	380 299	774 853
RESULTAT DE L'EXERCICE		307 554	632 756

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2024	31/12/2023
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	307 554	632 756
Résultat d'exploitation	(829 592)	(676 206)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	756 848	534 109
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	380 299	774 853
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 030 000	14 500 000
Souscriptions		
- Capital	2 030 000	14 500 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 337 554	15 132 756
ACTIF NET		
En début d'exercice	27 923 065	12 790 309
En fin d'exercice	30 260 619	27 923 065
NOMBRE DE PARTS		
En début d'exercice		
- Parts A	27 000	12 500
- Parts B	-	-
En fin d'exercice		
- Parts A	29 000	27 000
- Parts B	300	-
VALEUR LIQUIDATIVE		
Parts A	1 042,391	1 034,188
Parts B	104,239	-
TAUX DE RENDEMENT	0,79%	1,07%

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR TANMYA » est un fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAC PRIVATE MANAGEMENT » et de l'AMEN BANK et a reçu l'agrément et le visa du Conseil du Marché Financier, respectivement le 03 Décembre 2021 et le 22 Décembre 2021.

Le fonds a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.

Il est tenu, dans un délai ne dépassant pas la fin des deux années suivant celle au cours de laquelle a eu lieu la libération des parts, d'employer 80% au moins de ses actifs dans des sociétés établies en Tunisie et non cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, à l'exception de celles exerçant dans le secteur immobilier relatif à l'habitat.

La durée de vie est de 10 ans à compter de sa constitution. Elle peut être prorogée deux fois pour une période d'un an.

Le montant du fonds est de D : 30.030.000 divisé en 30.000 parts "A" d'une valeur nominale de D : 1.000 chacune et en 300 parts "B" d'une valeur nominale de D : 100 chacune.

Les parts A sont destinées aux investisseurs avertis.

Les parts B seront souscrites par la société de gestion, ses administrateurs, dirigeants et employés, ainsi que toute autre personne agissant pour le compte de la société de gestion. Les souscriptions aux parts B ne doivent pas dépasser 1% des souscriptions.

Le montant minimal des souscriptions que le Fonds doit recueillir est d'un million de dinars.

Au 31 décembre 2024, le montant souscrit du fonds s'élève à D : 29.030.000.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR TANMYA est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAC PRIVATE MANAGEMENT.

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée
Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

La durée de l'exercice comptable est d'un an, il commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Toutefois, par exception le premier exercice a commencé à courir à compter de la date de constitution du fonds, soit le 28 mars 2022, jusqu'au 31 décembre de la même année.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués pour l'élaboration des états financiers du fonds se résument comme suit :

Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont inscrits dans les charges.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.1-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

3.1.1- Placements en actions et valeurs non admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées non admises à la cote de la Bourse, sont évalués en date d'arrêté, à la juste valeur.

Pour déterminer le montant de cette juste valeur, la méthode adaptée dépend de la nature, des conditions et des circonstances de l'investissement.

La valorisation est calculée selon différentes approches :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent ;
- La méthode des multiples de résultats ;
- La méthode de l'actif net ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société ;
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement.

Les mêmes méthodes sont utilisées d'une période à l'autre, sauf si un changement de méthode permet une meilleure estimation de la Juste Valeur.

3.1.2- Placements en actions et valeurs admises à la cote

Les placements en actions et valeurs assimilées admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2024 ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.2-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à D : 30.392.144 et se détaille ainsi :

Code ISIN		Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions & droits rattachés			13 900 000	13 900 000	45,93%
	STE MEDITERRANIEENNE DE TOURISME	30 000	3 000 000	3 000 000	9,91%
	BORAPLAST S.A	200 000	2 000 000	2 000 000	6,61%
	MAGHREB PAPIER	62 000	1 200 000	1 200 000	3,97%
	MAGHREB PAPIER DECOUPE	10 000	2 500 000	2 500 000	8,26%
	VAGA LABORATOIRES	27 455	3 700 000	3 700 000	12,23%
	LEADER FOOD PROCESS SA	65 000	1 500 000	1 500 000	4,96%
	Tires OPCVM		14 617 972	16 492 144	54,50%
TNF4K5BAEMO1	FIDELITY SICAV PLUS	97 675	14 617 972	16 492 144	54,50%
	TOTAL		28 517 972	30 392 144	100,43%

FCPR TANIMYA*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis*

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2023</u>	23 982 218	1 117 325	25 099 543	
Acquisitions de l'exercice				
Actions non cotées	2 700 000		2 700 000	
Titres OPCVM	4 891 048		4 891 048	
Cessions de l'exercice				
Titres OPCVM	(3 055 295)		(3 055 295)	380 299
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuilles titres		756 848	756 848	
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	28 517 972	1 874 173	30 392 144	380 299

FCPR TANMYA*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 5 : Créances d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 429 , contre D : 2.900.359 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Souscripteurs de parts, montants non libérés	-	2 900 000
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	429	359
Total	<u>429</u>	<u>2 900 359</u>

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à D : 83.300 , contre D : .53.550 au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Dépositaire	83 300	53 550
Total	<u>83 300</u>	<u>53 550</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Créditeurs divers

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	3 026	2 914
Créditeurs divers	5	-
Honoraires commissaire aux comptes	17 000	15 000
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	35 000	15 000
Etat, retenue à la source	70	70
Total	<u>55 101</u>	<u>32 984</u>

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	28 892 178
Nombre de parts souscrites	
Parts A (Valeur nominale de D : 1.000)	27 000
Parts B (Valeur nominale de D : 100)	-
Nombre de copropriétaires	8

Souscriptions réalisées

Montant	2 030 000
Nombre de parts souscrites	
Parts A (Valeur nominale de D : 1.000)	2 000
Parts B (Valeur nominale de D : 100)	300
Nombre de copropriétaires	1

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	756 848
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	380 299

Capital au 31-12-2024

Montant	32 059 324
Nombre de parts souscrites	
Parts A (Valeur nominale de D : 1.000)	29 000
Parts B (Valeur nominale de D : 100)	300
Nombre de copropriétaires	9

FCPR TANMYA*Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée**Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis***Note 9 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à D: 679, contre D : 1.965 au 31 décembre 2023 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 712.801, contre D : 573.796 au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	683 051	544 046
Rémunération du dépositaire	29 750	29 750
Total	712 801	573 796

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2024 à D : 117.470, contre D : 104.374 au 31 décembre 2023, et s'analysent comme suit :

	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Redevance CMF	2 905	2 914
Publicité et Publication	-	42 030
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	-	24 994
Honoraires commissaire aux comptes	19 241	19 126
Jetons de présence comité de stratégie et suivie	95 000	15 000
Impôt et taxe	180	165
Commissions bancaires	145	145
Total	117 470	104 374

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données pour 1 part catégorie A et pour 10 parts catégorie B</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus des placements	0,023	0,073
Charges de gestion des placements	(24,554)	(21,252)
Revenus net des placements	(24,531)	(21,179)
Autres charges	(4,047)	(3,866)
Résultat d'exploitation (1)	(28,577)	(25,045)
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	(28,577)	(25,045)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	26,071	19,782
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13,100	28,698
Plus (ou moins) values sur titres (2)	39,171	48,480
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,594	23,435
Résultat non distribuable de l'exercice	39,171	48,480
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	39,171	48,480
Distribution de dividende	-	-
Valeur liquidative	1 042,391	1 034,188
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,36%	2,07%
Autres charges / actif net moyen	0,39%	0,38%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(2,75%)	(2,43%)

FCPR TANMYA

Fonds commun de placement à risque, bénéficiant d'une procédure allégée

Rue du lac constance - Les berges du lac, 1053 Tunis

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR TANMYA" est confiée à la société "MAC PRIVATE MANAGEMENT". Celle-ci est chargée de :

- L'identification et la réalisation des investissements et des désinvestissements,
- Le suivi des participations et la représentation du Fonds aux Conseils d'Administration et Assemblées Générales des sociétés du portefeuille,
- L'ensemble des tâches relatives à la gestion courante du Fonds (administrative, commerciale, comptable et financière).

La société de gestion percevra des honoraires de gestion d'un montant correspondant à 2% HT l'an du montant des souscriptions, payables à l'avance au début de chaque trimestre.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 20.000 dinars HT et un maximum de 25.000 dinars HT.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis

La société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024 qui se tiendra le 25 avril 2025. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : **M Khaled MNIF (BDO Tunisie) & M Jamel MEZIOU (EXPERT-PARTNERS)**.

BILAN CONSOLIDE
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Arrêtés au 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actifs	Notes	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés :			
Immobilisations incorporelles		5 590 513	5 436 313
Amortissements immobilisations incorporelles		-4 805 735	-4 080 447
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :	(A-1)	784 778	1 355 866
Immobilisations corporelles		132 196 641	123 118 065
Amortissements immobilisations corporelles		-55 371 111	-50 365 698
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES :	(A-1)	76 825 530	72 752 367
Titres de participation non consolidés	(C-5)	60 088 648	64 376 885
Provisions sur titres de participation non consolidés		0	-4 288 238
Autres immobilisations financières		1 592 995	1 839 818
Provisions des autres immobilisations financières		-389 630	-365 816
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :	(A-2)	61 292 013	61 562 649
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES :		138 902 321	135 670 882
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS :		138 902 321	135 670 882
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		156 669 292	171 177 332
Provisions pour dépréciations des stocks		-2 184 121	-3 185 846
TOTAL STOCKS NETS :	(A-3)	154 485 171	167 991 486
Clients et comptes rattachés		97 226 951	73 037 793
Provisions pour dépréciations des comptes clients		-3 798 394	-3 742 527
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES NETS :	(A-4)	93 428 557	69 295 266
Autres Actifs courants		13 807 166	14 467 656
Provisions pour dépréciations autres actifs courants		-2 795 819	-1 937 973
TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS NETS :	(A-5)	11 011 347	12 529 683
Actif d'impôts différé	(A-6)	3 922 801	4 791 495
Liquidités et équivalents de liquidités	(A-7)	41 768 596	18 379 801
TOTAL DES ACTIFS COURANTS :		304 616 472	272 987 731
TOTAL DES ACTIFS :		443 518 793	408 658 613

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Arrêtés au 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Capitaux propres et Passifs</i>	<u>Notes</u>	<u>Au 31/12/2024</u>	<u>Au 31/12/2023</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidés		169 031 929	150 576 601
Résultat consolidé de l'exercice		48 347 047	40 313 043
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES :	(A-8)	247 378 976	220 889 644
Intérêts minoritaires dans les capitaux		3 241	2 504
Intérêts minoritaires dans le résultat		742	628
TOTAL DES INTERETS MINORITAIRES AFFECTATION (I) :	(A-8)	3 983	3 132
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		1 875 136	3 047 966
Autres passifs non courants		688 739	733 771
Provision pour risques et charges		6 579 291	6 718 925
Dépôts & cautionnements reçus		12 000	4 000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS :	(A-9)	9 155 166	10 504 662
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	(A-10)	156 336 393	153 078 870
Passif d'impôts différé	(A-6)	1 281 213	1 054 312
Autres passifs courants	(A-11)	19 615 746	16 320 956
Concours bancaires et autres passifs financiers	(A-12)	9 747 316	6 807 037
TOTAL DES PASSIFS COURANTS :		186 980 668	177 261 175
TOTAL DES PASSIFS (II) :		196 135 834	187 765 837
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (I+II) :		443 518 793	408 658 613

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
(Modèles de référence)
Couvrant la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>Du 01/01/2024</u> <u>au 31/12/2024</u>	<u>Du 01/01/2023</u> <u>au 31/12/2023</u>
Revenus	(A-13)	677 720 905	714 510 449
Coût des ventes	(A-14)	-548 414 571	-584 201 661
MARGE BRUTE		129 306 334	130 308 788
Frais D'administration	(A-15)	-20 821 023	-22 820 648
Frais de distribution	(A-15)	-43 813 473	-39 643 635
Autres charges d'exploitation	(A-16)	-1 360 055	-1 765 792
Autres produits d'exploitation	(A-17)	2 892 111	4 385 465
RESULTAT D'EXPLOITATION		66 203 894	70 464 178
Charges financières nettes	(A-18)	-4 469 088	-7 290 174
Produits des placements	(A-19)	8 821 307	5 504 326
Autres Gains Ordinaires	(A-20)	3 563 135	1 659 172
Autres Pertes Ordinaires	(A-21)	-2 655 080	-7 756 164
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		71 464 168	62 581 338
Impôt courant & différé		-23 116 379	-22 267 667
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		48 347 789	40 313 671
Intérêts minoritaires dans le résultat		742	628
RESULTAT NET RELEVANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		48 347 047	40 313 043

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES (Modèle autorisé) Pour la période allant du 01/01/2024 au 31/12/2024 (Montants exprimés en dinars tunisiens)			
	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net après impôts	(A-8)	48 347 047	40 313 043
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements	(A-1)	8 628 417	7 742 361
Régul des amortissements cumulés		-	(2 935)
Provisions nettes de reprises de provisions	(F-1)	(4 492 069)	(3 173 925)
Quote-part de la subvention d'investissement inscrite en résultat	(A-8)	(5 000)	(5 000)
Variations Des :			
Stocks	(F-2)	14 508 040	13 023 599
Créances clients	(F-3)	(24 189 158)	16 423 104
Autres actifs courants	(F-4)	579 390	7 786 665
Fournisseurs et comptes rattachés	(F-5)	3 257 523	(41 852 358)
Autres passifs courants	(F-6)	3 294 390	(3 248 437)
Autres passifs non courants	(F-7)	(127 992)	(442 208)
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles	(F-8)	(2 549 400)	(1 127 146)
Intérêts courus et non échus	(F-9)	(277)	10 210
Impôt différé	(F-10)	1 095 595	561 649
Parts des minoritaires dans le résultat	(A-8)	742	628
Pertes sur titres de participations AFCAR	(A-21)	4 288 238	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		52 635 486	36 009 249
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(F-11)	(13 437 107)	(10 165 965)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	(F-8)	3 856 012	1 269 171
Dépôts & cautionnements reçus	(F-12)	8 000	-
Décassements/ Encaissement sur les autres immobilisations financières	(F-13)	327 923	955 308
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(9 245 172)	(7 941 485)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Libération du capital des minoritaires	(A-8)	450	-
Dividendes et autres distributions	(A-8)	(21 000 000)	(19 500 000)
Décassements fond social	(A-8)	(769 696)	(1 743 225)
Encaissements provenant des emprunts et des billets à ordre	(F-14)	60 689 112	89 498 094
Décassements affectés aux emprunts et aux billets à ordres	(F-14)	(58 921 387)	(97 993 397)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(20 001 520)	(29 738 529)
VARIATION DE TRESORERIE		23 388 794	(1 670 765)
Trésorerie au début de l'exercice	(A-7)	18 379 801	20 050 566
Trésorerie à la fin de la période	(A-7)	41 768 596	18 379 801

Les notes et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
Arrêtés au 31 décembre 2024

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » est constitué de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES », et de deux filiales sous contrôle exclusif « **CAR GROS** » spécialisée dans l'importation et la distribution en gros de pièces de rechange avec un taux de participation de 99,995 % et « **STLV** » constituée en 2017, spécialisée dans la location de véhicules sous le label « HERTZ » avec un taux de participation de 99,988 %.

C'est un groupe de Droit Tunisien opérant dans le secteur de l'automobile, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la Loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié et complété par les textes subséquents.

a) Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

Structure du Capital au 31/12/2024

- Capital social : 30 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 30 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 1 Dinar Tunisien.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaire.

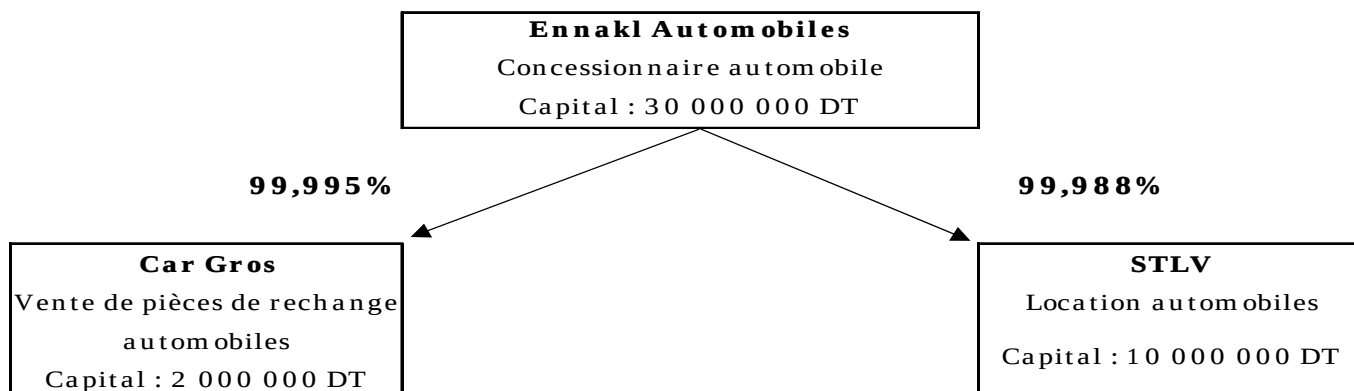
La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca au Maroc.

b) Activité du groupe :

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES**, a pour objet :

- L'importation et la commercialisation en détail des véhicules des marques VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT, SKODA et à partir de 2022, RENAULT TRUCKS et CUPRA ainsi que le service après-vente et la commercialisation des voitures d'occasion ;
- L'importation et la commercialisation en gros des pièces de rechange desdites marques par le biais de la société CARGROS ;
- La location de voiture par le biais de la société STLV.

c) Organigramme du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »



2. Faits marquants de l'exercice :

- La société Ennakl Automobiles a terminé l'année 2024 avec un total de 6 599 immatriculations représentant 11,5% de part de marché.
- Les investissements réalisés par le Groupe durant l'exercice 2024 se sont élevés à 13 437 106 DT contre 10 108 403 DT au cours de 2023.
- Nomination de Mr. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE au poste de Directeur Général Adjoint de la société « Ennakl Automobiles S.A » à partir du 1^{er} septembre 2024, en remplacement de Mr. Ahmed Maher JAIET à la suite de son départ à la retraite.
- La Nomination de Mr. Mohamed TOUMI au poste de Directeur Général Adjoint de la société « STLV S.A » au cours de l'exercice 2024, en remplacement de Mr. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE.
- Le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES a finalisé la procédure de liquidation de la société AFCAR dans laquelle il détenait une participation de 4 288 238 DT.

3. Notes aux états financiers consolidés

3.1 Référentiel et principales méthodes comptables utilisés

a) Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été arrêtés au 31/12/2024 conformément à la loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- La norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- La norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- La norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- La norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises*.

La comptabilisation des impôts sur le résultat a été effectuée conformément à la Norme Comptable Internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, en absence de norme comptable nationale.

En 2016, le Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » a adopté le modèle de référence de présentation de l'état de résultat prévu par la norme comptable Tunisienne générale NC 01, et ce pour une meilleure présentation de la performance du groupe.

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé prévu par la NC 01.

Les états financiers consolidés du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 décembre 2024.

Il est à noter que la société prépare aussi des états financiers consolidés selon les normes internationales de l'information financière (IFRS).

b) Principales méthodes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût d'origine puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie utiles estimées.

Les immobilisations financières et les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût d'origine, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « ENNAKL AUTOMOBILES »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les stocks, A partir de 2022, les flux d'entrée et de sortie des stocks du groupe ENNAKL AUTOMOBILES sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Le coût d'acquisition est déterminé suivant la nature des stocks :

- Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achats unitaires par numéro de châssis majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
- Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achats unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.
- Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.
- Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechange utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20 % à partir de la 3ème année et pour chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 10 % à partir d'une année de l'achat et à chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

A partir du 30/06/2024, le groupe Ennakl Automobiles a opéré de manière prospective un changement d'estimation des provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange. La provision sur stocks de pièces de rechange est ainsi déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la nouvelle politique suivante :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
- 25% de provision en plus chaque fois qu'un article n'a pas fait l'objet de vente durant l'exercice en cours et ainsi de suite d'année en année.

Les liquidités & équivalents de liquidités sont les fonds disponibles, les dépôts à vue et les découverts bancaires. Ils comprennent également les placements à court terme, très liquides facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

a) Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation : Le périmètre de consolidation au 31/12/2024 du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » comprend :

- La société mère : « ENNAKL AUTOMOBILES » ;
- La société filiale : « CAR GROS » ;
- La société filiale : « STLV ».

Le périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice 2024 est resté le même que celui de 2023 et s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

Méthode de consolidation : La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode de l'intégration globale.

Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES ». Elle consiste :

- **Au niveau du bilan**, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT et à partager le montant des capitaux propres en capitaux propres consolidés et en intérêts minoritaires ;
- **Au niveau de l'état de résultat**, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre résultat consolidé part du groupe et part des minoritaires.
- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont éliminés.
- **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis en appliquant la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Un impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Ainsi des impôts différés ont été constatés sur les éléments suivants :

- Les provisions pour risques et charges pour litiges ;
- Les provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks ;
- Les provisions pour dépréciation des titres de participation ;
- Les indemnités de départ à la retraite.

En sus, des impôts différés sont constatés sur les retraitements de consolidation.

3.2 Présentation des postes du bilan consolidé

Note A-1 : Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles figurent à l'actif du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » au 31/12/2024 pour une valeur brute de 5 590 513 DT et une valeur nette de 784 778 DT. Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33 %.

Les immobilisations corporelles du groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » ont totalisé au 31/12/2024 un montant brut de 132 196 641 DT et une valeur nette de 76 825 530 DT.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux suivants :

Intitulé	Taux
Constructions	5 %
Matériel de transport	20 %
Agencements, aménagements, installations générales et techniques	10 %
Matériel informatique	33,33 %
Matériel et équipements techniques et bureautiques	10 %

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont détaillées au niveau du tableau des immobilisations et des amortissements consolidés suivant :

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES - TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS CONSOLIDE AU 31/12/2024

Désignations	VALEURS BRUTES COMPTABLES					AMORTISSEMENTS LINEAIRES				Valeur comptable nette au 31/12/2024
	01/01/2024	Acquisitions	Cessions	Reclassements	31/12/2024	01/01/2024	Dotations aux amortissement	Reprises sur cessions	31/12/2024	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Franchise	63 024	0	0	0	63 024	63 024	0	0	63 024	0
Site Web	20 000	0	0	0	20 000	20 000	0	0	20 000	0
Licences et Logiciels informatiques	5 353 289	154 201	0	0	5 507 489	3 997 423	725 287	0	4 722 711	784 778
Total immobilisations incorporelles	5 436 313	154 201	0	0	5 590 513	4 080 447	725 287	0	4 805 735	784 778
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	16 488 037	0	0	0	16 488 037	0	0	0	0	16 488 037
Constructions	46 156 948	0	0	0	46 156 948	18 618 376	2 036 306	0	20 654 682	25 502 266
A.A.I Techniques et générales	25 615 650	796 067	-71 864	0	26 339 852	15 667 413	1 821 398	-49 305	17 439 507	8 900 345
Matériel de transport	19 131 597	5 533 291	-3 933 175	239 360	20 971 073	5 985 132	2 971 912	-2 681 515	6 275 528	14 695 545
Matériel de localisation	69 805	0	0	0	69 805	69 805	0	0	69 805	0
Equipements de bureaux	2 361 253	133 041	0	0	2 494 294	1 349 221	171 658	0	1 520 879	973 415
Matériel informatique	2 966 889	324 618	0	0	3 291 507	2 310 224	425 785	0	2 736 010	555 497
Matériel et outillages	8 762 457	480 365	-199 292	0	9 043 530	6 365 527	476 070	-166 898	6 674 700	2 368 830
Immobilisations corporelles en cours	1 565 430	6 015 524	0	-239 360	7 341 594	0	0	0	0	7 341 594
Total immobilisations corporelles	123 118 065	13 282 906	-4 204 330	0	132 196 641	50 365 698	7 903 130	-2 897 718	55 371 111	76 825 530
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	128 554 378	13 437 106	-4 204 330	0	137 787 154	54 446 145	8 628 417	-2 897 718	60 176 846	77 610 308

Note A-2 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières du groupe **Ennakl Automobiles** ont totalisé au 31/12/2024 un montant net de 61 292 013 DT. Le détail des immobilisations financières se présente comme suit :

Immobilisations financières		
	déc-24	déc-23
Titres de participation non consolidés (*)	60 088 648	64 376 885
Dépôts et cautionnements	427 629	398 815
Prêts au personnel à long terme	1 165 366	1 441 003
Total Brut	61 681 643	66 216 703
Provisions pour dépréciation des Titres de participations	0	-4 288 238
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-389 630	-365 816
Total Net	61 292 013	61 562 649

(*) Les titre de participation non consolidés sont détaillés au niveau de l'**Annexe C-5**.

Note A-3 : Stocks

Les stocks du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant brut de 156 669 292 DT au 31 décembre 2024. Ils sont provisionnés à hauteur de 1,39 % et se composent principalement des véhicules neufs, des pièces de rechange, des lubrifiants, des carburants et de travaux de réparations en cours non encore facturés.

Toutes les sociétés utilisent la méthode de l'inventaire permanent pour comptabiliser leurs stocks. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles rosignols, endommagés ou non utilisables.
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).
- Une provision est constatée par modèle sur les stocks de véhicules neufs ayant un âge moyen en stock supérieur à deux ans. Le taux de la provision est de 20% par année d'ancienneté (à partir de la troisième année) sur la base du prix de revient du stock.
- Une provision est constatée au taux de 10% à partir d'une année de l'achat et à chaque année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.
- La politique de provision sur stocks de pièces de rechange est déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la politique suivante :
 - Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - 25%, si l'article n'a pas fait l'objet d'achat ou de vente durant l'exercice en cours ;
 - 50%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des deux dernières années ;
 - 75%, si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des trois dernières années ;
 - 100% si l'article n'a pas fait l'objet de vente au cours des quatre dernières années ou plus.

- Les stocks se détaillent au 31 décembre 2024 comme suit :

Stocks		
	déc.-24	déc.-23
Volkswagen	2 156 686	14 665 556
Volkswagen Utilitaires	193 716	890 926
Audi	7 472 996	15 453 051
Porsche	5 209 272	7 204 666
MAN	214 281	214 281
SEAT	5 623 534	28 804 820
Škoda	2 483 296	4 582 956
Renault Trucks	13 821 125	18 402 382
Stock véhicules neufs en transit et encours de dédouanement	83 075 964	49 376 882
Stock de véhicules neufs	120 250 870	139 595 520
Stock de pièces de rechanges	28 176 764	22 537 580
Stock de pièces de rechanges en transit et encours de dédouanement	1 665 525	1 872 597
Stock véhicules d'occasions	5 507 255	6 436 930
Stock de travaux en cours	1 039 558	714 523
Stock de carburants et de lubrifiants	29 320	20 182
Sous-total	36 418 422	31 581 812
Total Brut	156 669 292	171 177 332
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 184 121)	(3 185 846)
Total Net	154 485 171	167 991 486

Note A-4 : Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés présente au 31/12/2024 un solde net de 93 428 557 DT contre un solde de 69 295 266 DT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Clients et comptes rattachés		
	déc.-24	déc.-23
Clients, comptes courants	18 587 310	29 954 116
Clients, effets à recevoir	77 529 706	41 831 354
Clients douteux	977 858	958 302
Effets et chèques impayés	132 077	294 021
Total Brut	97 226 951	73 037 793
Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés	-3 798 394	-3 742 527
Total Net	93 428 557	69 295 266

Les effets escomptés non échus ont totalisé 26 203 092 DT au 31 décembre 2024 contre 68 769 900 DT au 31 décembre 2023.

Note A-5 : Autres actifs courants

Le poste des autres actifs courants présente au 31/12/2024 un solde net de 11 011 347 DT contre un solde de 12 529 683 DT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Autres actifs courants		
	déc.-24	déc.-23
Avances et prêts au personnel à court terme	671 383	752 483
Etat, reports impôts et taxes	-	1 615 506
Fournisseurs, avances et acomptes	6 799 440	4 203 632
Etat, taxation d'office	488 795	-
Charges constatées d'avance	2 059 923	2 739 614
Autres comptes débiteurs	10 922	11 552
Produits à recevoir	3 776 703	5 144 869
Total Brut	13 807 166	14 467 656
Provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-2 795 819	-1 937 973
Total Net	11 011 347	12 529 683

Note A-6 : Impôts différés

L'actif net d'impôt différé du groupe présente au 31/12/2024 un solde net de 2 641 588 DT contre un solde net de 3 737 183 DT au 31/12/2023 :

Actif d'impôts différés		
	déc.-24	déc.-23
Actifs d'impôts différés	3 922 801	4 791 495
Passifs d'impôts différés	-1 281 213	-1 054 312
Total	2 641 588	3 737 183

Note A-7 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités du groupe présentent au 31/12/2024 un solde de 41 768 596 DT contre un solde de 18 379 801 DT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Liquidités et équivalents de liquidités		
	déc.-24	déc.-23
Placements en valeurs mobilières	12 659	-
Effets remis à l'encaissement	4 564 349	4 993 731
Chèques remis à l'encaissement	1 378 955	3 029 600
Avoirs en banques créditrices	33 010 764	7 342 878
Avoirs en Caisses	38 111	49 580
Régie d'avance et accreditifs	2 763 758	2 675 758
Liquidités disponibles chez les intermédiaires en bourse	-	288 254
Total	41 768 596	18 379 801

Note A-8 : Capitaux propres et intérêts des minoritaires

Le total des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires au 31/12/2024 s'élève à 247 382 959 Dinars contre 220 892 776 Dinars au 31/12/2023. Il se détaille comme suit :

Capitaux propres et intérêts des minoritaires					
Désignation	Capital social	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres consolidés au 31/12/2023	30 000 000	150 576 601	40 313 043	3 132	220 892 776
Affectation en résultat reportés		40 313 043	-40 313 043	-	-
Distribution de dividendes		-21 000 000		-400	-21 000 400
Dépenses nettes du fonds social		-769 755		59	-769 696
Quote-Part des minoritaires dans libération du capital social de la STLV		-		450	450
Indemnité de départ à la retraite		-82 960		-	-82 960
Résorption Subvention d'investissement Car Gros		-5 000		-	-5 000
Résultat de la période		-	48 347 047	742	48 347 789
Total au 31/12/2024	30 000 000	169 031 929	48 347 047	3 983	247 382 959

Le résultat consolidé par action au titre de la période en cours se détaille comme suit :

Eléments		
	déc.-24	déc.-23
Résultat net revenant à la société consolidante	48 347 047	40 313 043
Nombre d'actions de la mère	30 000 000	30 000 000
Résultat consolidé par action	1,612	1,344

Note A-9 : Passifs non courants :

Le poste des passifs non courants présente au 31/12/2024 un solde de 9 155 166 DT contre un solde s'élevant à 10 504 662 DT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Passifs non courants		déc.-24	déc.-23
Echéances à plus d'un an sur emprunts bancaires	(F-14)	1 875 136	3 047 966
Provisions pour risques et charges		6 579 291	6 718 925
Dépôts et cautionnements reçus		12 000	4 000
Indemnités pour départ à la retraite		485 074	402 114
Dettes fiscales à long terme		203 665	331 657
Total		9 155 166	10 504 662

Note A-10 : Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs et comptes rattachés présente au 31/12/2024 un solde de 156 336 393 DT contre un solde de 153 078 870 DT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Fournisseurs et comptes rattachés		déc.-24	déc.-23
Fournisseurs locaux		9 721 918	13 218 446
Fournisseurs étrangers		145 929 185	139 397 540
Fournisseurs, effets à payer		-	155 500
Fournisseurs, retenues de garantie		685 290	307 384
Total		156 336 393	153 078 870

Note A-11 : Autres passifs courants

Le poste des autres passifs courants présente au 31/12/2024 un solde de 19 615 746 DT contre un solde s'élevant à 16 320 956 DT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Autres passifs courants		déc.-24	déc.-23
Etat, impôts et taxes à payer		11 503 437	8 859 833
Congés à payer		609 704	589 531
Débours douanes et cartes grises		-	17 464
Actionnaires, dividendes à payer		900	500
Cotisations de sécurité sociale à payer à la CNSS		1 711 957	1 557 405
Assurance groupe à payer		147 423	120 029
Charges à payer		5 390 661	5 079 400
Produits constatés d'avances		156 463	83 685
Créditeurs divers		95 201	13 109
Total		19 615 746	16 320 956

Note A-12 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Le poste concours bancaires et autres passifs financiers du groupe présente au 31/12/2024 un solde de 9 747 316 DT contre un solde de 6 807 037 DT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Concours bancaires et autres passifs financiers		déc.-24	déc.-23
Échéances à moins d'un an sur emprunts		1 502 775	1 279 615
Intérêts courus et non échus		9 933	10 210
Billets à ordres Amen Bank		8 234 608	5 517 212
Total		9 747 316	6 807 037

(Voir note F14 : Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre)

2.3. Présentation des postes de l'état de résultat consolidé

Note A-13 : Revenus

Le chiffre d'affaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalise un montant de 677 720 905 DT au 31/12/2024 contre 714 510 449 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

Revenus		
	déc.-24	déc.-23
Ventes de véhicules neufs	559 685 364	606 166 608
Ventes de véhicules d'occasion	9 612 904	12 806 396
Ventes de pièces de rechange, de lubrifiants et d'accessoires VN	98 183 306	86 940 625
Ventes de travaux atelier	3 217 261	2 677 894
Ventes de prestation de service et locations	7 022 070	5 918 926
Total	677 720 905	714 510 449

Note A-14 : Coût des ventes

Le poste coût des ventes du groupe **Ennakl Automobiles** totalise un montant de 548 414 571 DT au 31/12/2024 contre un solde de 584 201 661 DT au 31/12/2023, et se détaille comme suit :

Coût des ventes		
	déc.-24	déc.-23
Coût des véhicules neufs vendus	455 904 729	496 205 619
Coût des véhicules d'occasion vendus	9 472 479	12 715 048
Coût des pièces de rechange et des accessoires vendues	73 891 218	66 481 945
Travaux extérieurs	713 410	310 429
Charges de personnel direct	2 533 162	3 147 715
Frais bancaires	5 899 573	5 340 906
Total	548 414 571	584 201 661

Note A-15 : Frais de distribution et d'administration

Les frais de distribution et d'administration du groupe présentent au 31/12/2024 un solde de 64 634 496 DT contre un solde de 62 464 283 DT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Frais de distribution et d'administration		
	déc.-24	déc.-23
Charges de personnel	29 847 073	27 920 553
Frais de déplacements à l'étranger	1 312 053	1 177 839
Publicités et insertions	3 160 380	3 168 521
Achats de Consommables	76 424	104 760
Cadeaux, Réceptions et restaurations	104 208	259 630
Vêtements de Travail	136 622	199 894
Frais de Formations	437 221	201 956
Autres Frais sur Ventes	6 469 348	5 567 911
Locations diverses	666 911	673 938
Prestations de services et consommables divers	83 494	336 862
Abonnements	3 609 562	2 005 005
Frais d'assurances	1 429 549	1 230 949
Dons et subventions	22 054	28 390
Energies	1 111 477	1 228 252
Entretien et réparations	1 533 317	1 366 433
Fournitures de bureaux	181 571	188 432
Gardiennage	1 025 219	543 433
Honoraires	2 246 406	5 416 189
Dotation aux amortissements	8 628 417	7 742 361
Impôts et taxes	2 553 190	3 102 975
Total	64 634 496	62 464 283

Le tableau de passage des charges par destination aux charges par nature est présenté au niveau de la Note C-6– « Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature ».

Note A-16 : Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation du groupe Ennakl Automobiles totalisent un montant de 1 360 055 DT au 31/12/2024 contre un solde de 1 765 792 DT au 31/12/2023, et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation		
	déc.-24	déc.-23
Dotations aux provisions pour dépréciations des stocks VN, PR et OR	416 855	222 195
Dotations aux Provisions pour dépréciations des créances et autres actifs	919 386	1 543 597
Dotations aux Provisions pour dépréciations des Immobilisations financières	23 814	0
Total	1 360 055	1 765 792

Note A-17 : Autres produits d'exploitation

Le poste des autres produits d'exploitation du groupe présente au 31/12/2024 un solde de 2 892 111 DT contre un solde de 4 385 465 DT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Autres produits d'exploitation		
	déc.-24	déc.-23
Ristournes TFP	52 182	209 786
Locations	169 762	72 000
Frais de gestion et autres services	33 964	25 528
Reprise de provisions sur stocks VN, PR et OR en cours	1 418 578	422 786
Reprise de Provisions sur créances et autres actifs courants	1 217 625	3 655 365
Total	2 892 111	4 385 465

Note A-18 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 4 469 088 DT au 31/12/2024 contre un solde de 7 290 174 DT au 31/12/2023, et se détaillent comme suit :

Charges financières nettes		
	déc.-24	déc.-23
Intérêts sur crédits bancaires	888 524	1 793 987
Intérêts sur comptes courants	34 319	61 871
Agios sur effets escomptes	3 546 245	5 434 316
Total	4 469 088	7 290 174

Note A-19 : Produits des placements et dividendes

Les produits des placements du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 8 821 307 DT au 31/12/2024 contre un solde de 5 504 326 DT au 31/12/2023, et se détaillent comme suit :

Produits des placements et dividendes		
	déc.-24	déc.-23
Produits nets sur placements	12 624	78 349
Dividendes reçus	8 532 162	5 021 043
Intérêts créditeurs sur comptes courants bancaires	276 521	404 934
Total	8 821 307	5 504 326

Note A-20 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 3 563 135 DT au 31/12/2024 contre un solde de 1 659 172 DT au 31/12/2023, et se détaillent comme suit :

Autres gains ordinaires		
	déc.-24	déc.-23
Remboursements d'assurance, formations et ventes de déchets	1 013 736	532 026
Profits sur cessions d'immobilisations	2 549 399	1 127 146
Total	3 563 135	1 659 172

Note A-21 : Autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires du groupe **Ennakl Automobiles** totalisent un montant de 2 655 080 DT au 31/12/2024 contre un solde de 7 756 164 DT au 31/12/2023, et se détaillent comme suit :

Autres pertes ordinaires		
	déc.-24	déc.-23
Apurement d'anciens soldes sans objets et autres pertes diverses	450 187	106 913
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 640 801	2 535 555
Redressement fiscal de la société Car Gros	379 148	0
Perte sur les titres de participation AFCAR	4 288 238	0
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	-4 288 238	0
Reprise sur provisions pour risques et charges	-1 568 484	-3 397 121
Différences de règlement et débours	2 538	8 935
Pénalités de retard administratives	750 890	8 501 882
Total	2 655 080	7 756 164

2.4. Présentation des postes de l'état des flux de trésorerie consolidé

Note F-1 : Provisions nettes de reprises sur provisions :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Provisions nettes de reprises de provisions		
	déc.-24	déc.-23
Dotations aux provisions sur stocks VN, PR et OR	416 855	222 195
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	23 814	145 331
Dotations aux Provisions sur créances et autres actifs courants	919 386	1 373 015
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 640 801	2 535 555
Reprise de provisions sur stocks VN, PR et OR	(1 418 578)	(422 786)
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(4 288 238)	-
Reprise de Provisions sur créances et autres actifs courants	(1 217 625)	(3 630 114)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(1 568 484)	(3 397 121)
Total	(4 492 069)	(3 173 925)

Note F-2 : Variation des Stocks :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des stocks		
	déc.-24	déc.-23
Stocks bruts de début de période	171 177 332	184 200 931
Stocks bruts de fin de période	156 669 292	171 177 332
Total	14 508 040	13 023 599

Note F-3 : Variation des Créances clients :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des créances		
	déc.-24	déc.-23
Clients bruts en début de période	73 037 793	89 460 897
Clients bruts en fin de période	97 226 951	73 037 793
Total	(24 189 158)	16 423 104

Note F-4 : Variation des autres actifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres actifs courants			
	déc.-24	déc.-23	Variation
Autres actifs courants	13 807 166	14 467 656	(660 490)
Déduction des prêts au personnel à CT	(671 383)	(752 483)	81 100
Total	13 135 783	13 715 173	(579 390)

Note F-5 : Variation des fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des fournisseurs		
	déc.-24	déc.-23
Fournisseurs et comptes rattachés en début de période	153 078 870	194 988 790
Fournisseurs et comptes rattachés en fin de période	156 336 393	153 078 870
Sous-total	3 257 523	(41 909 920)
Variation des fournisseurs d'immobilisation	-	57 562
Total	3 257 523	(41 852 358)

Note F-6 : Variation des autres passifs courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs courants		
	déc.-24	déc.-23
Autres passifs courants en début de période	16 320 956	19 569 143
Autres passifs courants en fin de période	19 615 746	16 320 956
Sous-Total	3 294 790	(3 248 187)
Dividendes non distribués	(400)	(250)
Total	3 294 390	(3 248 437)

Note F-7 : Variation des autres passifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants		
	déc.-24	déc.-23
Passifs non courants en début de période	733 771	1 126 308
Passifs non courants en fin de période	688 739	733 771
Sous-Total	(45 032)	(392 537)
Variation des indemnités de départ à la retraite	(82 960)	(49 671)
Total	(127 992)	(442 208)

Note F-8 : Plus-values et encaissements des cessions sur immobilisations corporelles :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		
	déc.-24	déc.-23
Valeur Brute des immobilisations cédées (I)	4 204 330	1 793 789
Amortissements cumulés des immobilisations cédées (II)	(2 897 718)	1 651 763
VCN des immobilisations cédées (III) = (I) - (II)	1 306 612	142 026
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles (IV)	3 856 012	1 269 172
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations corporelles (III) - (IV)	(2 549 400)	(1 127 146)

Note F-9 : Variation des intérêts courus et non échus :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des intérêts courus et non échus		
	déc.-24	déc.-23
Intérêts courus et non échus en début d'exercice	10 210	-
Intérêts courus et non échus en fin d'exercice	9 933	10 210
Total	(277)	10 210

Note F-10 : Variation des actifs et passifs d'impôts différés :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des actifs et passifs d'impôts différés		
	déc.-24	déc.-23
Actifs d'impôts différés en début de période	4 791 495	4 752 583
Actifs d'impôts différés en fin de période	3 922 801	4 791 495
Variation des actifs d'impôts différés	868 694	(38 912)
Passifs d'impôts différés en début de période	1 054 312	453 751
Passifs d'impôts différés en fin de période	1 281 213	1 054 312
Variation des actifs d'impôts différés	226 901	600 561
Total	1 095 595	561 649

Note F-11 : Décaissement affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations		
	déc.-24	déc.-23
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(154 201)	(386 794)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 282 906)	(9 721 609)
Variation des fournisseurs d'immobilisation	-	(57 562)
Total	(13 437 106)	(10 165 965)

Note F-12 : Variation des autres passifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Variation des autres passifs non courants		
	déc.-24	déc.-23
Dépôts et cautionnements reçus en début de période	4 000	4 000
Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	12 000	4 000
Total	8 000	-

Note F-13 : Encaissements (Décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements :

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Encaissements (décaissements) sur prêts au personnel et cautionnements			
	déc.-24	déc.-23	Variation
Dépôts et cautionnement	427 629	398 815	28 814
Prêts au personnel à Long terme	1 165 366	1 441 003	(275 637)
Prêts au personnel à Court terme	671 383	752 483	(81 100)
Total	2 264 378	2 592 301	(327 923)

Note F-14 : Encaissements (Décaissements) sur emprunts et billets à ordre :

Au 31/12/2024, le tableau de variation des emprunts se détaille comme suit :

	31/12/2023	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	31/12/2024
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 047 967	-	-1 568 764	395 933	1 875 136
Courant	1 279 615	-1 345 604	1 568 764	-	1 502 775
Billets à ordre et obligation cautionnée					
Courant	5 517 213	-57 575 783	-	60 293 179	8 234 608
Total courant	6 796 828	-58 921 387	1 568 764	60 293 179	9 737 382
Total Non-courant	3 047 967	-	-1 568 764	395 933	1 875 136
Total	9 844 794	-58 921 387	-	60 689 112	11 612 518

Note C-3- Etat des engagements hors bilan consolidés au 31-12-2024 :

Engagements en Devises par banque :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Car Gros	ATB	500 000 EURO
Total		62 200 399 EUR

Engagements en Dinars par banque :

AMEN BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	3 917 070
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	9 442 611
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	267 523
Total		13 627 204

BIAT :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	4 011 935
Total		4 011 935

ZITOUNA :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	18 876
Total		18 876

UBCI :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	5 400
Total		5 400

ATTIJARI BANK :

Société	Nature	Montant au 31/12/2024
Car Gros	CAUTIONS BANCAIRES	900 000
Total		900 000

Effets remis à l'escompte non échus :

Nature	Montant au 31/12/2024
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS PAR ENNAKL AUTOMOBILES	26 203 092
Total	26 203 092

Intérêts restants à payer :

Société	Banque	Montant du crédit	Engagements Hors Bilan à CT	Engagements Hors Bilan à LT	Total
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	6 000 000	193 719	102 167	295 886
STLV	AMEN BANK	1 500 000	48 604	13 869	62 473
Total		7 500 000	242 323	116 036	358 359

Note C-4- Informations sur les parties liées :

Les opérations réalisées avec les parties liées du groupe Ennakl Automobiles durant l'exercice 2024 se présentent comme suit :

❖ Société Ennakl Automobiles :

Prêts à court terme auprès de l'Amen Bank :

Le 02 octobre 2024, la société Ennakl automobiles S.A a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédit à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 31 décembre 2024 à 4 464 650 DT ;
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 4 273 005 DT ;
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 31 décembre 2024 à 33 000 000 Euro ;
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat ;

Les soldes des engagements effectifs au 31 Décembre 2024 sont détaillés au niveau de la **note C-3**.

Autres conventions et opérations avec les parties liées (Groupe Amen et Groupe Poulina) :

- Les opérations de ventes de véhicules neufs et des prestations de services après-vente réalisées avec les parties liées du groupe Amen et du Groupe PGH se présentent comme suit :

Société	Ventes VN HT	Prestations de services après ventes HT
AMEN BANK	1 351 213	16 755
CAFE BONDIN	-	21 462
PARENIN	535 727	34 587
CAFE BEN YEDDER	151 928	15 259
POULINA GROUP HOLDING	62 662	2 505
COMAR	-	1 256 048
PGI HOLDING	-	15 581
AMEN SANTE	222 617	8 919
Clinique El Amen	96 757	-
Total	2 420 904	1 371 117

- La société TLF a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 85 067 215 DT TTC ;
- La société ATL a financé des opérations de ventes réalisées par votre société en 2024 pour un montant total de 49 143 543 DT TTC.

Emprunt à moyen terme auprès de l'Amen Bank

- En 2020, La société Ennakl Automobiles a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :
 - Date : 17/04/2020
 - Principal : 6 000 000 dinars
 - Mode de paiement : 84 mois
 - Taux d'intérêt : TMM + 2%

Cet Emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de l'exercice 2024 à hauteur de 911 593 DT et les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 298 751 DT en 2024. Le solde en principal non encore échu s'élève au 31 décembre 2024 à 2 495 933 DT.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours de l'exercice 2024, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours.

Au 31 Décembre 2024, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 8 234 608 DT.

Prestations de service fournies par des parties liées (Groupe Amen et PGH) :

- La société Ennakl Automobiles S.A a encouru auprès de COMAR Assurances des frais d'assurance s'élevant à 2 628 169 DT ;
- La société PGI Holding a facturé à votre société 160 000 DT hors taxes au titre de sa participation aux frais du siège de PGI Holding suivant la convention conclue à cet effet.
- La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société Ennakl Automobiles pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée d'une année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Le loyer de l'année 2024 s'élève à 66 150 DT HT.
- En 2024, la société Amen Invest a facturé à la société Ennakl Automobiles un montant de 5 000 DT HT relatif aux frais de tenue de comptes de valeurs mobilières ;

Rémunérations servies aux dirigeants par la société Ennakl Automobiles :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE (**)
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	435 000	460 165	338 232	509 913	424 878	75 744

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

(**) Le conseil d'administration du 23 Août 2024, a décidé la nomination de Mr. Ahmed Aziz Haj en tant que nouveau directeur général Adjoint à partir du 1er septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JAIET suite à son départ à la retraite.

Rémunérations servies aux administrateurs :

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Avril 2024. Au titre de l'exercice 2024, la charge correspondante s'élève à 140 000 DT et est non encore réglée à la date de clôture.

Rémunérations servies aux membres du comité permanent d'audit :

En 2024, un montant de 30 000 DT a été alloué aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs).

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encourus auprès de la COMAR au 31 décembre 2024 des frais d'assurances s'élevant à 196 634 DT.

C) Société filiale STLV

Location de véhicules facturés à la société Tunisie Leasing et Factoring :

En 2024, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 2 408 DT HT à titre de location de véhicules.

Le solde client de la société Tunisie Leasing et factoring correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 contre un solde de 4 200 DT au 31/12/2023.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

Au cours de l'exercice 2024, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 1 047 869 DT.

Le solde fournisseur Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 36 273 DT au 31/12/2024 contre un solde de 11 882 DT au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

En 2024, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 143 DT à titre de location de véhicules. Le solde client Assurances COMAR correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloquent par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une première tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloquent au profit de la société STLV. Le 30/07/2024, une deuxième et dernière tranche d'un montant 395 933 DT a été également débloquent.

Au cours de l'exercice 2024, la société STLV S.A a remboursé un montant de 434 011 DT et le solde en principal non encore échu s'élève à 881 978 DT.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 81 427 DT au 31/12/2024 dont un montant de 9 933 DT d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 31/12/2024, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 2 415 DT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 contre un solde s'élevant à 570 DT au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

En 2024, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 518 398 DT à titre de location de véhicules.

Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 215 936 DT au 31/12/2024 contre un solde de 59 431 DT au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à café BONDIN :

Au 31/12/2024, la société a STLV a facturé à la société CAFE BONDIN un montant de 673 DT à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BONDIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 500 DT au 31/12/2024 contre un solde nul au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à Café BEN YEDDER :

Au 31/12/2024, la société a STLV a facturé à la société CAFE BEN YEDDER un montant de 404 DT à titre de location de véhicules. Le solde client CAFE BEN YEDDER correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à PGI :

Au 31/12/2024, la société a STLV a facturé à la société PGI un montant de 92 DT à titre de location de véhicules. Le solde client PGI correspondant chez la société STLV S.A. est nul au 31/12/2024 et au 31/12/2023.

Rémunérations servies aux dirigeants :

Nature de la rémunération brute	Mr Mohamed TOUMI	
	Directeur Général Adjoint	
	Charge au 31/12/2024(**)	Passif au 31/12/2024
Salaire brut (*)	52 116	-

(*) Y compris les avantages en nature ;

(**) A partir du mois d'Octobre 2024 ;

Rémunérations servies aux dirigeants de la société Ennakl Automobiles S.A par la société STLV S.A :

La rémunération et les avantages accordés au Président du conseil d'administration et au Directeur Général Adjoint de la société Ennakl Automobiles par la filiale « S.T.L.V » sont détaillés comme suit :

	M. Ibrahim DEBACHE	M. Ahmed Aziz HAJ ROMDHANE
Nature de la rémunération brute	Président du conseil d'administration	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	192 500	309 218

(*) Rémunération brute totale incluant salaires, primes et avantages en nature ;

Note C-5- Tableau des titres de participation non consolidées au 31 décembre 2024 :

Participations	Participations cumulées fin 2023		Mouvements 2024				Total 31/12/2024
	Nbre actions Souscrites/achetées	Valeur d'acquisition	Nbre actions Souscrites/achetées/	Cession / Liquidation	Valeur d'acquisition	Reprises sur provisions	
A.T.L.	1 813 505	4 627 143					6 547 329
	640 062	1 920 186					
	213 354*	-					
HEVI	10	100					100
Amen Bank	2 401 269	53 541 219	369 426(*)		0(*)		53 541 219
AFCAR	196 787	4 288 238		(4 288 238)			-
TOTAL GENERAL BRUT		64 376 885					60 088 648
Provisions pour dépréciation des titres		(4 288 238)				4 288 238	-
TOTAL NET		60 088 647					60 088 648

(*) Distribution d'actions gratuites à la suite d'une augmentation de capital par incorporation de réserves.

Note C-6– Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature :

Charges par destination	Montant	Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	Autres produits	Charges financières nettes	Autres pertes	Autres gains
Coût des ventes	548 414 571	546 122 513	2 533 162		397 722		-638 826		
Frais de distribution	43 813 473	4 339 976	29 254 073		10 219 424				
Frais d'administration	20 821 023	1 082 212	153 566	8 628 417	10 956 828				
Autres produits d'exploitation	-2 892 111			-2 636 203	-52 182	-174 762			-28 964
Autres charges d'exploitation	1 360 055			1 360 055					
Charges financières nettes	4 469 088				3 546 245		922 843		
Autres gains ordinaires	-3 563 135					-861 252			-2 701 883
Autres pertes ordinaires	2 655 080			-3 215 921				5 871 001	
Total général	615 078 044	551 544 701	31 940 801	4 136 348	25 068 037	-1 036 014	284 017	5 871 001	-2 730 847

Note C-7 Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31 décembre 2024 :

Soldes intermédiaires de gestion consolidés au 31/12/2024								
	31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023		31/12/2024	31/12/2023
Produits			Charges			Soldes		
Revenus	677 720 905	714 510 449	Coût des ventes	548 414 571	584 201 661			
Marge commerciale	129 306 334	130 308 788				Marge commerciale	129 306 334	130 308 788
			Autres charges externes	23 349 908	23 391 080			
Valeur ajoutée Brute	105 956 426	106 917 708				Valeur ajoutée Brute	105 956 426	106 917 708
			Impôts et taxes	2 553 190	3 102 975			
			Charges de personnel	29 847 073	27 920 553			
Excédent brut d'exploitation	73 556 163	75 894 180				Excédent brut d'exploitation	73 556 163	75 894 180
Autres gains ordinaires	3 563 135	1 659 172	Autres pertes ordinaires	5 871 001	8 617 730			
Produits des placements	8 821 307	5 504 326	Charges financières	4 469 088	7 290 174			
			Dotations aux amortissements et aux provisions	4 136 348	4 568 436			
			Impôts courants et différés	23 116 379	22 267 667			
Résultat des activités ordinaires	48 347 789	40 313 671				Résultat des activités ordinaires	48 347 789	40 313 671
Part des minoritaires dans le résultat	742	628				Part des minoritaires dans le résultat	742	628
Résultat consolidé des activités ordinaires	48 347 047	40 313 043				Résultat consolidé des activités ordinaires	48 347 047	40 313 043

RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Mesdames, Messieurs les Actionnaires
GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Z.I. Ariana – Aéroport
BP 129 – 1080 Tunis

1- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe ENNAKL AUTOMOBILES (« Le Groupe ») qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés font ressortir, au 31 décembre 2024, un total du bilan consolidé de **443 518 793 DT** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **247 378 976 DT** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **48 347 047 DT**.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe ENNAKL AUTOMOBILES au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'Opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent, en vertu de ces normes, sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

▪ **Les Revenus :**

Description de la question clé de l'audit :

Le chiffre d'affaires figure à l'état de résultat consolidé au 31 décembre 2024 pour un montant de **677 720 905 DT** et représente le poste le plus important de l'état de résultat.

Ce chiffre d'affaires est composé essentiellement de ventes de véhicules neufs à hauteur de **559 685 364 DT**.

Nous avons considéré que la reconnaissance des revenus est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les états financiers consolidés du groupe.

Réponse d'audit :

En réponse, nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes des méthodes comptables sous-tendant la reconnaissance du revenu.

Compte tenu notamment du volume des transactions de ventes, nous avons examiné et évalué les procédures de contrôle interne correspondantes et nous avons réalisé des tests sur les contrôles clefs pertinents.

En outre, nous avons testé les rapports générés par le système d'information que nous avons rapproché avec les données comptables.

Nous avons également procédé à des examens analytiques des revenus complétés par des tests de détail à la transaction.

Rapport d'activité du groupe :

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport d'activité du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données dans le rapport d'activité du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés et conformément à l'Article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005.

Nos travaux consistent à lire le rapport d'activité du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport d'activité du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans

le rapport d'activité du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers consolidés :

Le conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. » est responsable de la préparation et de la présentation fidèle d'états financiers consolidés conformes au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration de la société mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes Internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance du groupe, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance du groupe une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures de sauvegarde connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance du groupe, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne du groupe :

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant

réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au conseil d'administration de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES S.A. ».

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 11 avril 2024

Les co-commissaires aux comptes :

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner

Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner